



# RAPPORT SFCR

20/17



Groupe Matmut



## Sommaire

<b>Synthèse</b> .....	<b>5</b>
<b>Activités et Résultats</b> .....	<b>17</b>
A.1 Activité.....	18
A.2 Résultats de souscription .....	20
A.3 Résultats des investissements .....	23
A.4 Résultats des autres activités.....	24
<b>Système de Gouvernance</b> .....	<b>25</b>
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance.....	26
B.2 Exigences de compétence et honorabilité .....	35
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.....	38
B.4 Système de contrôle interne .....	47
B.5 Fonction d'audit interne .....	51
B.6 Fonction actuarielle .....	53
B.7 Sous-traitance .....	55
<b>Profil de risque</b> .....	<b>59</b>
C.1 Risque de souscription .....	60
C.2 Risque de marché .....	64
C.3 Risque de crédit .....	69
C.4 Risque de liquidité .....	71
C.5 Risque opérationnel .....	72
<b>Valorisation à des fins de solvabilité</b> .....	<b>75</b>
D.1 Actifs.....	76
D.2 Provisions techniques .....	79
D.3 Autres passifs.....	82
D.4 Méthodes de valorisation alternatives .....	83
<b>Gestion du capital</b> .....	<b>85</b>
E.1 Fonds propres .....	86
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis .....	89
E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	91
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé .....	92
E.5 Non respect du minimum de capital requis du capital de solvabilité requis .....	93
<b>QRT</b> .....	<b>94</b>
Bilan Prudentiel (S.02.01.02) .....	95
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (S.05.01.02) .....	97
Capital de Solvabilité requis – Formule Standard (S.25.01.21) .....	99
Fonds propres (S.23.01.22).....	100
Entreprises dans le périmètre du groupe (S.32.01.22) .....	104





## Synthèse

## A. ACTIVITE ET RESULTATS

Avec plus de 3,2 millions de sociétaires et près de 6,8 millions de contrats d'assurance gérés au 31 décembre 2016, le Groupe Matmut est un acteur majeur sur le marché français de l'assurance. Son Chiffre d'affaires atteint 2 003 931 K€.

Il offre aux particuliers, professionnels, entreprises, associations, une gamme complète de produits d'assurance des biens et des personnes (auto, moto, habitation, bateau, chasse, responsabilités, protection de la famille, santé, prévoyance, protection juridique, assistance) et de services financiers et d'épargne (crédits auto, crédit consommation, livret d'épargne, assurance-vie, assurance emprunteur...).

En 2016, malgré un contexte économique qui reste difficile, le portefeuille de contrats du Groupe Matmut est stable avec 6 776 150 contrats par rapport à l'année 2015 (6 776 987 contrats). Les activités principales du Groupe n'évoluent pas et demeurent axées sur l'automobile et l'habitation - segments de marché par ailleurs matures.

Concernant l'activité Santé, le Groupe enregistre une baisse de 3,4 % du nombre de contrats entre le 31/12/2015 et le 31/12/2016 liée à l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de l'ANI (Obligation pour les entreprises de mise en place d'une couverture Santé obligatoire pour leurs salariés).

### RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

#### Description de l'activité du Groupe Matmut

L'activité principale du Groupe Matmut porte sur des opérations d'assurance IARD (majoritairement des contrats d'assurance automobile et habitation), notamment à destination des particuliers (Matmut SAM et AMF Assurances).

Parmi ses autres activités, le Groupe Matmut propose :

- des offres d'assurance IARD à destination des entreprises portées soit par Matmut SAM (Offres destinées aux TPE / PME), soit par sa filiale Inter Mutuelles Entreprises (contrats sur mesure destinés à des entreprises de tailles plus importantes),
- des offres d'assurance Santé destinées aux particuliers et aux entreprises (contrats collectifs) à travers la mutuelle Ociane Groupe Matmut,
- Des offres d'assurance vie (Épargne et Prévoyance) portées par sa filiale Matmut Vie.

Le Groupe Matmut propose enfin des garanties de protection juridique, de dommages corporels (Accidents de la Vie, ...) et d'assistance.

L'ensemble des opérations d'assurance réalisées par le Groupe Matmut intervient sur le territoire français.

#### Événements ayant eu un effet significatif sur l'activité et / ou les résultats

Le contexte économique de taux durablement bas a impacté directement les résultats du Groupe Matmut et particulièrement son niveau de provisions techniques. Dans le cadre de ses obligations prudentielles, le Groupe a dû prendre en compte des taux d'actualisation en forte baisse voire négatifs.

La loi Hamon relative au dispositif de résiliation infra-annuelle a eu des incidences, bien que contenues, sur le portefeuille de contrats et sur le compte de résultat.

La réglementation prudentielle dite Solvabilité 2 a également produit des effets sur la gestion des actifs financiers et du capital et de ce fait a impacté le bilan.

## Résultats des principales activités

Les activités d'assurance automobile et Dommages aux Biens des particuliers dans le cadre de contrats d'habitation représentent 65 % du chiffre d'affaires et constituent en cela les lignes d'activité importantes du Groupe Matmut.

Les revenus et dépenses de souscription du Groupe Matmut correspondent aux activités « Automobile » et « Habitation » (Matmut SAM et AMF Assurances) et concernent l'ensemble de la zone géographique couverte.

Les autres activités importantes que sont l'assurance santé, l'assurance vie et les assurances pour les entreprises sont respectivement détaillées dans les rapports sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) des entités Ociane Groupe Matmut, Matmut Vie et Inter Mutuelles Entreprises.

Concernant l'activité « Automobile », le principal facteur d'explication du résultat est la charge de sinistralité et de provisions. En effet, le coût moyen des dossiers est en progression avec, de plus, une sinistralité liée à la survenance d'événements climatiques en forte hausse. Pour la partie provisions, l'augmentation est principalement le fait du contexte de taux bas qui induit mécaniquement une hausse de la provision des dossiers, avec engagements viagers, à montant d'indemnisation inchangé (effet d'actualisation).

La branche « Habitation » affiche en revanche un résultat technique en hausse, la quasi stabilité des cotisations s'inscrivant dans un contexte de charge de prestations contenues par rapport à 2015. L'année 2016 malgré les événements climatiques (Sécheresse, Inondations) reste une année plutôt favorable. L'amélioration du résultat provient également de la révision des provisions des survenances antérieures et de la révision d'une hypothèse de calcul des engagements payables sous forme de rente.

## Résultats pour l'ensemble des activités

Les activités et les résultats des sociétés composant le Groupe Matmut sont compris dans le périmètre de combinaison des comptes.

Ce périmètre a évolué entre le 31/12/2015 et le 31/12/2016.

Au 31/12/2016, les comptes combinés intègrent les résultats de la mutuelle Ociane Groupe Matmut vers laquelle le portefeuille de Matmut Santé Prévoyance (MSP) a été transféré à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Au 31/12/2015, les comptes du Groupe Matmut comprenaient l'activité santé portée par Matmut Santé Prévoyance (MSP).

D'une façon générale, la détérioration du résultat provient de l'augmentation de la sinistralité sur les activités Non Vie, en particulier :

- Une sinistralité climatique en forte hausse par rapport à l'exercice 2015 qui apparaît comme une année plutôt favorable sur ce plan par rapport aux exercices précédents,
- Une charge de provisions en augmentation du fait du contexte de taux bas,
- Une sinistralité au titre des garanties de Responsabilité Civile en augmentation significative sur les dossiers dits « graves » (générant une indemnisation d'une victime au titre de dommages corporels importants).

## RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

---

Le résultat financier du Groupe Matmut atterrit à 163 M€ en hausse d'un peu plus de 20% par rapport à 2015. Cette forte variation s'explique principalement par d'importantes reprises de provisions et par l'intégration de la Mutuelle Ociane Groupe Matmut dans le périmètre de consolidation du Groupe Matmut.

La vision détaillée de la composition et de l'évolution de ce résultat est disponible à travers chacun des rapports SFCR des filiales du Groupe.

## B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le Groupe Matmut est organisé en Groupe intégré. Le système de gouvernance du Groupe Matmut est celui de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe. Matmut SAM fixe également la stratégie déclinée dans les filiales et assume les fonctions centrales.

Le système de gouvernance est décrit dans les statuts et le règlement intérieur de la mutuelle, et repose sur une organisation claire assurant le partage des responsabilités entre l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, son Président, et la Direction Générale.

### LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE

---

La gestion saine et prudente des activités de la mutuelle, tête de Groupe est garantie par :

- ▶ L'application de la règle dite des « 4 yeux » et la désignation du Président et du Directeur Général (Dirigeants Effectifs).
- ▶ La mise en œuvre de procédures garantissant la compétence et l'honorabilité des dirigeants effectifs, des membres du Conseil d'Administration et des fonctions clés intervenant au cours du processus de désignation et s'appliquant pendant toute la durée des fonctions. Les exigences de compétence sont appréhendées à titre individuel pour les dirigeants effectifs et fonctions clés et à titre collectif pour les administrateurs. L'honorabilité, appréciée individuellement, répond aux mêmes principes pour l'ensemble des personnes concernées.
- ▶ La politique de rémunération des dirigeants régulièrement présentée au Comité des Nominations et Rémunérations du Conseil d'Administration. Composée d'une partie fixe et d'une partie variable attribuée en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints, la rémunération des dirigeants ne comprend aucune attribution d'actions ou stock-options. Les membres du Conseil d'Administration perçoivent uniquement des indemnités compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs mandats.
- ▶ Le système de gouvernance qui place le Conseil d'Administration et la Direction Générale au cœur du dispositif de gouvernance et de maîtrise des risques à travers notamment la mise en place d'une comitologie adaptée.

Le Conseil d'Administration s'appuie ainsi sur des comités spécialisés dont le Comité d'Audit et des Risques chargé de l'examen de la sincérité des comptes, du respect des procédures internes d'élaboration de l'information financière et des contrôles et diligences effectués par les commissaires aux comptes et l'Audit interne. En matière de gestion des risques, il s'assure notamment de l'existence d'une procédure d'identification et suivi des risques, assiste le Conseil dans la surveillance des risques, instruit les paramètres de l'appétit pour le risque, les résultats des évaluations de l'ORSA, traite de la politique de placement et examine les rapports narratifs (RSR, SFCR, rapport actuariel...).

### SYSTÈME DE CONTRÔLE ET DE GESTION DES RISQUES

---

Le Groupe Matmut a mis en place et a renforcé son dispositif de gestion de risques comprenant un processus ORSA, la formalisation de politiques écrites de gestion de risques, un système de Contrôle Interne et la désignation de fonctions-clés.

Le système de gestion de risques du Groupe se définit comme la combinaison d'un cadre formalisé et structurant (processus, procédures, politiques) associé à des acteurs clairement identifiés et dont le rôle est explicitement détaillé ainsi qu'à des reportings internes et à la production de rapports réglementaires.

Il comprend :

- ▶ Un processus ORSA intégré au processus de définition de la stratégie ainsi qu'à celui de définition du cadre d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles notamment à travers la composante d'évaluation du besoin global de solvabilité.
- ▶ Des politiques de gestion de risques formalisant les règles, procédures et stratégies applicables aux risques financiers (investissement, gestion actif/passif, gestion du risque de liquidité), de souscription et de provisionnement, de réassurance et aux risques opérationnels auxquels le Groupe est exposé permettant leur maîtrise.
- ▶ Un système de contrôle interne organisé autour de trois niveaux de contrôle.  
Le premier est organisé et mis en œuvre par les métiers dans le cadre des missions qui leur sont confiées.  
Le deuxième niveau est exercé à la fois à travers le dispositif de vérification de la conformité et suivi des risques réglementaires et le dispositif de contrôle interne constituant le cadre dans lequel la gestion du risque opérationnel s'exerce.  
Le troisième niveau est assuré par la Fonction Audit Interne du Groupe.
- ▶ La désignation de fonctions clés actuarielle, audit interne, gestion des risques et vérification de la conformité. Les titulaires des fonctions clés disposent de par leur statut et positionnement au sein du Groupe d'une autorité suffisante pour agir et être entendus.

La Fonction Clé Actuarielle donne, à travers l'élaboration du rapport actuariel annuel, un avis actuariel indépendant sur la fiabilité des provisions, sur la politique de souscription et sur la politique de réassurance, en établissant de manière transparente toutes ses remarques et en justifiant ses recommandations.

La Fonction Clé Audit Interne donne, à travers les missions d'audit, une assurance sur le degré de maîtrise des opérations de la mutuelle en évaluant de façon systématique et méthodique ses principaux processus et en faisant des propositions pertinentes pour améliorer leur efficacité.

La Fonction Clé Vérification de la Conformité identifie, évalue et contrôle le risque de non-conformité, défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires applicables aux activités du Groupe. Elle comprend également l'évaluation de l'impact de toute évolution de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise.

La Fonction Clé de Gestion des Risques identifie et agrège les risques qualifiés d'importants, contribue à la formalisation des politiques et processus de gestion des risques, anime le dispositif ORSA, veille à son intégration dans la stratégie du Groupe et rédige en lien avec les Directions les rapports réglementaires relatifs à la gestion des risques (ORSA, RSR, SFCR).

Les Responsables des Fonctions Clés entretiennent des échanges réguliers, contribuant au système de gestion de risques, dans le cadre du Comité des Fonctions Clés se réunissant trimestriellement pour échanger régulièrement sur l'évolution de l'actualité réglementaire, l'avancement des dossiers techniques, l'actualité ACPR.

## C. PROFIL DE RISQUE

### LE RISQUE DE SOUSCRIPTION

#### Mesures d'exposition au risque de souscription

Du fait des activités des différentes entités constituantes du Groupe Matmut, le risque de souscription du Groupe est essentiellement un risque de souscription « non vie ». Il comporte un risque de souscription « santé » et, plus accessoirement, un risque de souscription « vie ».

Concernant le risque de souscription non vie, il s'agit principalement d'un risque de réserves et de primes.

Le Groupe Matmut suit ses activités et de ce fait, son exposition aux risques, à travers différents indicateurs.

Concernant les procédures, notamment celle relative à la politique de souscription, le Groupe Matmut s'appuie sur des règles d'appréciation du risque propres à chaque activité mais aussi sur un suivi du portefeuille sous tendant ces politiques (IARD, tarification et résiliation notamment).

Un suivi mensuel du portefeuille est établi et présenté aux instances du Groupe (indicateurs relatifs à l'évolution du portefeuille ainsi qu'à la sinistralité).

#### Mesures quantitatives d'exposition à travers la solvabilité

Le Groupe Matmut détermine trimestriellement la mesure de sa solvabilité. Pour ce faire, la formule standard de la réglementation Solvabilité 2 est utilisée.

Les modules de risque auxquels le Groupe Matmut est exposé sont les suivants : Le risque de souscription Non Vie, le risque de souscription Santé ainsi que le risque de souscription Vie.

Par ailleurs, compte tenu de la diversification du portefeuille du Groupe Matmut (principalement sur des risques de masse sans particularité en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

La stratégie d'entreprise n'apparaît pas non plus de nature à remettre en cause cette diversification.

Chaque année, dans le cadre de l'ORSA, chaque entité du Groupe Matmut établit plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur les activités d'assurances que sur les actifs. Elles réalisent également un test combiné prenant en compte un choc de souscription et un choc financier.

Concernant le Groupe Matmut, seul le choc combiné est réalisé ; aussi, les mesures de sensibilité au risque de souscription ne sont pas disponibles à l'échelon du Groupe.

Ces mesures sont présentées – pour chacune des entités du Groupe – dans les rapports SFCR de chacune d'entre elles.

### LE RISQUE DE MARCHÉ

Au 31 décembre 2016, le total des actifs, en valeur économique, représente 4 796 M€ contre 4 438 M€ en 2015. Cette importante évolution est principalement le fait de l'intégration de la mutuelle Ociane Groupe Matmut dans le périmètre du Groupe (~295M€) et de l'évolution des encours de Matmut Vie.

Le portefeuille d'actifs du Groupe Matmut reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est en progression par rapport à 2015. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en direct (avec également une part de fonds de diversifications obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...).

Le rating moyen du portefeuille est de A pour une maturité moyenne de 11 ans. Face au contexte de taux bas, la part investie en taux fixe diminue légèrement, les remboursements sont réinvestis majoritairement en taux variables et assimilés.

L'évolution de l'exposition actions est en hausse. Cette évolution s'explique par la prise en compte de la poche actions d'Ociane Groupe Matmut qui est essentiellement composée de sa participation à la société Mutex. Combinée à l'exposition initiale du Groupe sur cette entité (via Matmut Mutualité), la détention Mutex représente à présent ~30% de la poche actions du Groupe.

Enfin, le poids du portefeuille immobilier est relativement stable sur la période. Dans cette poche, l'immobilier de placement représente un peu moins de la moitié de l'exposition et est principalement concentré sur la Seine Maritime.

Compte-tenu de l'allocation d'actifs, la déclinaison de la formule standard Solvabilité 2 donne la décomposition du coût en capital au 31 décembre 2016. Elle confirme notamment l'absence de risque de concentration important au sein du portefeuille.

Cette métrique est suivie et calculée mensuellement à l'échelon du Groupe, le pilotage des actifs s'effectue quant à lui au sein des filiales qui le composent. Le détail de ce suivi est présenté dans les rapports SFCR de ces dernières.

En termes de résistance du portefeuille d'actifs à un environnement économique adverse et à différents chocs de marchés, le scénario alternatif joué dans le cadre de l'ORSA est complété par la réalisation de différentes mesures de stress :

- des stress unitaires sont menés mensuellement en choquant les grands facteurs de risques du portefeuille (actions, immobilier, taux).
- des stress historiques sont également menés (type : krack obligataire de 1994, bulle internet 2000/2003, crise du crédit 2007/2009 et crise des souverains 2010/2011). Ils complètent la vision du risque du Groupe en permettant de mesurer la robustesse de son portefeuille face à des crises financières historiques.
- enfin, sont réalisés dans le cadre de l'ORSA, des scénarios de stress jugés réalistes dans l'environnement actuel. L'enjeu est d'évaluer leur impact sur le profil de risque et le ratio de couverture des fonds propres.

## LE RISQUE DE CRÉDIT

---

### Présentation du risque de crédit

Le Groupe Matmut est soumis au risque de crédit pour les 2 types d'exposition prévues par la réglementation. Il est plus particulièrement exposé au titre des expositions de type 1 du fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture des différents engagements pris par les entités constituantes du Groupe et des avoirs en banque.

### Exposition au risque de crédit

Le montant du SCR de crédit au 31/12/2016 s'établit à 30 M€ ; ce SCR, stable par rapport à l'année 2015, est peu significatif dans le total du SCR du Groupe Matmut ;

En effet, le programme de réassurance couvrant les contrats d'assurance n'a pas connu d'évolution.

Par ailleurs, les autres postes du bilan pour lesquels le risque de contrepartie s'applique sont peu fluctuants.

### Concentration de risque

Compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs du Groupe Matmut, il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles.

L'objectif de la diversification des réassureurs est formalisé via une limite d'engagement fixée à 20% de chaque programme, sauf cas particuliers.

D'une façon générale la stratégie du Groupe n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

### Sensibilité au risque de crédit

Le SCR du Groupe Matmut ne fait pas apparaître de variation significative dans les différents scénarios évalués ni sur l'horizon de projection.

## LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

---

Le besoin de liquidité est également l'une des dimensions prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs de chacune des entités du Groupe. L'approche utilisée et le suivi mis en œuvre sont précisés et détaillés dans les rapports spécifiques de chaque entité.

Pour autant, un suivi global de la liquidité du portefeuille Groupe est effectué mensuellement. Plus précisément, le montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à un an est évalué et suivi dans le cadre du pilotage du risque mensuel.

## LE RISQUE OPÉRATIONNEL

---

La gestion du risque opérationnel s'opère dans le cadre du dispositif de contrôle interne de la Direction de la Maîtrise des Risques Groupe qui coordonne les travaux réalisés au sein des entités qui le composent par un réseau de Correspondants de Contrôle Interne.

Le dispositif comprend :

- l'élaboration de cartographies de risques opérationnels,
- l'évaluation des risques,
- l'évaluation des dispositifs de maîtrise des risques via des campagnes de documentation et d'auto-évaluation de ceux-ci
- le suivi et le traitement des risques via le suivi des plans d'actions définis par les opérationnels, suivi des recommandations, et suivi des incidents.

## D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Au 31/12/2016, les actifs du Groupe Matmut s'élèvent à 5 477 774 M€ dont 88 % représentent les placements et l'Immobilier d'exploitation, 10 % les autres actifs et 2 % les provisions techniques cédées.

### ACTIFS

#### Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers de chaque société du Groupe Matmut, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

##### ► Actions

Les actions cotées sont valorisées chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un évènement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2).

Une valorisation en norme prudentielle est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité) pour les sociétés d'assurance incluses dans le périmètre du Groupe Matmut.

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

##### ► Obligations

Les obligations cotées sont valorisées chaque fin de mois en valeur de marché (moyenne des valorisations de tous les contributeurs ICMA).

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale. Ils sont valorisés en actualisant leurs flux futurs sur la base de la courbe des taux en date d'observation, ajusté du spread de crédit à l'émission de chacun d'eux.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en market-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par la société indépendante Pricing Partners (en contrat avec OFI Mandats) est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

##### ► Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés réalisés par roulement tous les 5 ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local.

Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

#### Autres actifs

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail (valeur d'expertise).

Les autres actifs sont valorisés à leur valeur nette comptable (dénouement court inférieur à 6 mois), à l'exception des :

- frais d'acquisition reportés : sans valeur en norme « Solvabilité 2 »,
- agencements et installations, et matériel et mobilier de bureau : valorisés à zéro, à défaut, d'estimation de la valeur économique.

### Provisions techniques par ligne d'activité

Pour le Groupe Matmut, les provisions techniques correspondent au cumul des provisions techniques des différentes entités constituantes du Groupe. Du fait de sa constitution, le Groupe Matmut ne porte pas d'engagement d'assurance autre que ceux des entités faisant partie du Groupe.

### Bases, méthodes et principales hypothèses

Les bases, méthodes et hypothèses sont détaillées – pour chaque nature d'activité (IARD – Santé – Vie) dans les rapports SFCR de chaque filiale.

Les provisions techniques calculées en norme prudentielle sont :

- le best estimate de primes ;
- le best estimate de sinistres ;
- la marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les best estimate de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs.

### Best Estimate de primes

La provision pour prime est calculée au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement est envisageable (révision des cotisations, résiliations).

### Best Estimate de sinistres

La provision pour sinistre tient compte de tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

### Actualisation

L'actualisation est effectuée au global (tous périmètres), pour les Best Estimates des provisions pour sinistres, des provisions pour primes, des créances de provisions pour primes et des créances de provisions pour sinistres.

Au 31/12/2016, la courbe des taux retenue est celle fournie par l'EIOPA sans ajustement.

### Marge de risque

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode du « Cost of Capital » qui actualise les SCR futurs à un taux de 6%. La méthode utilisée par le Groupe Matmut consiste à projeter individuellement les sous modules de SCR sous l'hypothèse que l'activité devienne un run-off, puis de les agréger pour en déduire un SCR de référence.

En ce qui concerne la meilleure estimation des créances de réassurance, les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer sont réalisées séparément.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul best estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

### Informations complémentaires

Le Groupe Matmut n'a pas recours aux mesures transitoires prévues par la Directive (ajustement égalisateur, correction pour volatilité, courbe des taux transitoire, déduction transitoire).

### AUTRES PASSIFS

---

Les autres passifs sont valorisés à leur valeur nette comptable (dénouement court inférieur à 6 mois), à l'exception des emprunts bancaires dont la valorisation en norme prudentielle tient compte des flux futurs actualisés.

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

Impôts différés :

- pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale établie en norme française est comparée à la valeur définie en norme prudentielle et un impôt différé est constaté sur cette différence.
- le cas échéant, l'impôt lié aux déficits reportables et les crédits d'impôts reportables sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan.
- à l'inverse, les reports et sursis d'imposition sont inscrits au passif du bilan établi en norme prudentielle.
- le taux d'imposition retenu est de 34.43% (taux de droit commun + contribution additionnelle sauf régimes particuliers).
- les impôts différés calculés sur les écarts entre la valorisation en norme française et la valorisation en norme prudentielle sont « nettés » au bilan.

## E. GESTION DU CAPITAL

### FONDS PROPRES

Le Groupe Matmut gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) permettant le respect d'un seuil traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Ce capital limite doit permettre de répondre aux exigences réglementaires (MCR et SCR) et intègre des « coussins » de sécurité (Besoin global de solvabilité défini dans l'ORSA), permettant de couvrir :

- l'incertitude du modèle d'affaires ;
- les risques pouvant être couverts par du capital mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la formule standard ;
- l'engagement de soutien aux filiales et aux partenaires en cas de besoin.

Aucun changement notable n'est intervenu dans la structure des fonds propres du Groupe Matmut (tant qualitativement que quantitativement) entre la période sous revue (exercice 2016) et l'exercice précédent. On peut toutefois souligner que la variation du fonds d'établissement s'explique par l'entrée d'Ociane Groupe Matmut dans le périmètre du Groupe Matmut.

Le calcul de la solvabilité du Groupe est effectué sur la base des comptes consolidés (première méthode, dite « méthode par défaut »).

Aucun élément de fonds propres de base ne fait l'objet des mesures transitoires prévues à l'article 308 ter, paragraphe 9 et 10, de la directive 2009/138/CE.

Il n'y a pas d'effet de diversification important au niveau du Groupe.

Le SCR du Groupe Matmut respecte le montant minimum prévu à l'article 230, paragraphe 2, deuxième alinéa, points a) et b) de la Directive 2009/138/CE.

### CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (SCR) ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR)

Pour l'évaluation de sa solvabilité, le Groupe Matmut utilise la formule standard dans la mesure où les risques liés à l'activité des différentes entités sont ceux pris en compte dans le périmètre et l'approche modulaire de cette formule (risques assurantiels et financiers). De plus, la forte homogénéité de la gestion et de la gouvernance du Groupe impliquent que la formule standard paraît adéquate pour capter le profil de risque et mesurer la solvabilité du Groupe.

La commercialisation des contrats d'assurance annuels avec tacite reconduction est également cohérente avec le calcul du SCR sur l'horizon d'un an.

Enfin, les analyses comparées entre la calibration des principaux paramètres de la formule standard avec les propres paramètres du Groupe Matmut montrent que les premières sont soit conformes soit prudentes au regard de son profil de risque.

Le Groupe Matmut affiche un SCR de 1 051 M€, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non vie.

Le minimum de capital requis (MCR) est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la Directive (2,2 M€) et se situe dans la fourchette fixée entre 25 % et 45 % du capital de solvabilité requis (SCR) prévue par ladite Directive.

Le Groupe Matmut affiche un MCR de 333,9 M€.

Le Groupe Matmut couvre parfaitement son SCR ; son ratio de solvabilité s'établit au 31/12/2016 à 183,5 %.



## **Activités et Résultats**

Partie A

## A.1 Activité

### PRESENTATION DU GROUPE

Avec plus de 3,2 millions de sociétaires et près de 6,8 millions de contrats d'assurance gérés (au 31 décembre 2016), le Groupe Matmut est un acteur majeur sur le marché français de l'assurance. Au 31/12/2016 le chiffre d'affaires atteint 2 003 931 K€.

Il offre aux particuliers, professionnels, entreprises, associations - une gamme complète de produits d'assurance des biens et des personnes (auto, moto, habitation, bateau, chasse, responsabilités, protection de la famille, santé, prévoyance, protection juridique, assistance) et de services financiers et d'épargne (crédits auto, crédit consommation, livret d'épargne, assurance-vie, assurance emprunteur...).

Les contrats distribués par chaque entité du Groupe sont à échéance annuelle avec tacite reconduction.

Le sociétariat du Groupe est essentiellement concentré dans la vallée de la Seine (axe Paris – Le Havre), en vallée du Rhône, dans le Sud Ouest et près du pourtour méditerranéen.

Le Groupe Matmut compte 6240 collaborateurs et s'appuie sur un réseau commercial salarié composé notamment de 559 agences au 31/12/2016.

Le périmètre du Groupe Matmut utilisé pour les données consolidées selon les règles en norme solvabilité 2 est identique au périmètre utilisé pour les états financiers consolidés.

#### Le Groupe Matmut est composé au 31 décembre 2016 de :

##### ► La mutuelle Matmut SAM

Elle relève du Code des Assurances et joue le rôle de tête de Groupe.

À ce titre, elle est en charge des activités d'assurance IARD des particuliers et de celles de certains professionnels et associations. Elle fixe la stratégie du Groupe et détient les filiales d'assurance.

##### ► 4 filiales de Matmut SAM

(soit une entité dédiée à chaque métier existant au sein du Groupe)

###### AMF Assurances

Née du rapprochement entre l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires et la Matmut, AMF Assurances s'adresse spécifiquement aux agents de la Fonction Publique. Elle leur propose des garanties adaptées à leurs besoins, personnels comme professionnels.

###### Inter Mutuelles Entreprises

Inter Mutuelles Entreprises s'adresse spécifiquement aux professionnels (professions libérales, commerçants et entreprises), aux associations ainsi qu'aux syndicats de copropriété et propriétaires de murs commerciaux, en leur proposant des garanties « sur mesure » en assurance de responsabilités civiles professionnelles et de dommages aux biens.

Grâce à cette filiale commune, la Matmut et la Macif peuvent apporter une réponse assurantielle complète et sur mesure aux risques complexes, aux situations qui représentent des engagements importants et aux demandes d'assurance atypiques.

###### Matmut Vie

Matmut Vie propose une offre destinée à faire face aux aléas de la vie. Elle repose sur deux piliers : la prévoyance et l'épargne.

###### Matmut Protection Juridique.

Matmut Protection Juridique a pour vocation de défendre les droits de plus de 4,3 millions d'assurés. Au-delà des 3 millions de sociétaires du Groupe Matmut, de nombreuses mutuelles et autres organismes lui ont en effet confié la défense de leurs assurés.

### ► **Matmut Mutualité**

Structure relevant du Livre II du Code de la Mutualité et adhérente à la Fédération Nationale de la Mutualité Française, Matmut Mutualité est une entité historique du Groupe Matmut, symbole de son attachement politique au monde mutualiste.

Elle apporte aux sociétaires des prestations financières en cas d'accident corporel de la vie courante et c'est en son sein qu'a été développée la structure en charge des activités relevant du Livre III du Code de la Mutualité, destinées à développer les réalisations sanitaires et sociales du Groupe.

### ► **Ociane Groupe Matmut**

Elle relève du Code de la Mutualité. La Mutuelle Ociane Groupe Matmut, née de la fusion entre Matmut Santé Prévoyance et la Mutuelle Ociane, conçoit, gère et distribue les offres santé destinées aux particuliers, aux professionnels et aux entreprises.

Enfin, le Groupe Matmut, par l'intermédiaire de sa tête de Groupe, Matmut SAM, est membre de la Fédération Française de l'Assurance (FFA) et adhère, au sein de cette Fédération, à l'Association des Assureurs Mutualistes (AAM).

Au plan européen, le Groupe Matmut participe aux travaux d'Euresa, qui regroupe des acteurs européens de l'économie Sociale (Groupe Unipol en Italie, P&V en Belgique, DEVK en Allemagne...). Les discussions dans ce cadre peuvent être soit des échanges de bonnes pratiques, soit des projets menés en commun notamment sur le développement durable.

Le Groupe Matmut est soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09.

Le Groupe Matmut a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels :

À la SEC BURETTE  
9 rue Malatiré  
76000 ROUEN

et

au Cabinet MAZARS  
Tour Exaltis  
61 rue Henri Regnault  
92075 PARIS LA DEFENSE Cedex.

## A.2 Résultats de souscription

### DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE MATMUT

---

L'activité principale du Groupe Matmut porte sur des opérations d'assurance IARD (majoritairement des contrats Automobile et Habitation), notamment à destination des particuliers, à travers les entités Matmut SAM et AMF Assurances.

Parmi ses autres activités, le Groupe Matmut propose également :

- des offres d'assurance IARD à destination des entreprises portées soit par Matmut SAM (Offres destinées aux TPE / PME), soit par sa filiale Inter Mutuelles Entreprises (contrats sur mesure destinés à des entreprises de tailles plus importantes),
- des offres d'assurance Santé destinées aux particuliers et aux entreprises (contrats collectifs) à travers la mutuelle Ociane Groupe Matmut,
- Des offres d'assurance Vie (Épargne et Prévoyance) portées par sa filiale Matmut Vie.

A travers ses différentes sociétés et contrats, le Groupe Matmut propose également des garanties de protection juridique, d'assistance ainsi que des garanties de dommages corporels (Accidents de la Vie, ...).

L'ensemble des opérations d'assurance réalisées par les entités du Groupe Matmut se situent sur le territoire français.

### ÉVÉNEMENTS AYANT EU UN EFFET SIGNIFICATIF SUR L'ACTIVITÉ ET / OU LES RÉSULTATS

---

Le contexte économique de taux durablement bas a une incidence directe sur les résultats du Groupe Matmut notamment par le niveau de ses provisions techniques prenant en compte des taux d'actualisation en forte baisse voire négatifs dans le cadre des obligations des réglementations prudentielles.

La loi Hamon (Faculté de résilier son contrat à tout moment) – entrée en vigueur en 2015 – a également eu des impacts négatifs sur le portefeuille de contrats et sur le compte de résultat.

Par ailleurs, la réglementation prudentielle dite Solvabilité 2 – entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 – a des effets sur la gestion des actifs financiers, du capital et impacte plus particulièrement le bilan.

### RÉSULTATS DES PRINCIPALES ACTIVITÉS

---

Les résultats présentés ci-après sont ceux des activités « Automobile » et « Dommage aux Biens » des particuliers dans le cadre de contrats dits « Habitation ». Ces activités représentent 65 % du chiffre d'affaires et constituent en cela les lignes d'activité importantes du Groupe Matmut.

Les revenus et dépenses de souscription du Groupe Matmut présentés ci-après correspondent aux activités « Automobile » et « Habitation » du Groupe (Cumul des entités Matmut SAM et AMF Assurances) et concernent l'ensemble de la zone géographique couverte.

Les autres activités importantes que sont l'assurance santé, l'assurance vie et les assurances pour les entreprises sont respectivement détaillées dans les rapports SFCR des entités Ociane Groupe Matmut, Matmut Vie et Inter Mutuelles Entreprises.

<i>Montants en M€</i>	Automobile		Habitation	
Cotisations acquises brutes		915,2		387,1
Charges de prestations, provisions et frais	-	1 086,7	-	333,8
Impact de la réassurance	-	4,5	-	16,6
Autres		50,5		12,2
<b>Résultat technique 2016</b>	-	125,4		49,0
<b>Résultat 2015</b>	-	14,1	-	9,3

Concernant l'activité « Automobile », le principal facteur d'explication du résultat est la charge de sinistralité et de provisions. En effet, le coût moyen des dossiers est en progression avec, de plus, une sinistralité du fait des événements climatiques en forte hausse. Pour la partie provisions, l'augmentation est principalement le fait du contexte de taux bas qui induit mécaniquement une hausse de la provision des dossiers, avec engagements viagers, à montant d'indemnisation inchangé (effet d'actualisation).

La branche « Habitation » affiche en revanche un résultat technique en hausse, la quasi stabilité des cotisations s'inscrivant dans un contexte de charge de prestations contenues par rapport à 2015. L'année 2016 malgré les événements climatiques (Sécheresse, Inondations) reste une année plutôt favorable. L'amélioration du résultat provient également de la révision des provisions des survenances antérieures et de la révision d'une hypothèse de calcul des engagements payables sous forme de rente.

## **RÉSULTATS POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS**

Pour l'ensemble de ses activités, les résultats du Groupe Matmut sont présentés dans le tableau ci-dessous.

L'ensemble des sociétés est compris dans le périmètre de combinaison des comptes. Les comptes indiquent également la quote part du résultat des sociétés mises en équivalence.

Ce périmètre a évolué entre le 31/12/2015 et le 31/12/2016.

Au 31/12/2016, les comptes combinés intègrent les chiffres de la mutuelle Ociane Groupe Matmut vers laquelle le portefeuille de Matmut Santé Prévoyance a été transféré à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Au 31/12/2015, les comptes du Groupe Matmut comprenaient l'activité santé portée par Matmut Santé Prévoyance (MSP).

Au 31/12/2016, ils prennent en compte ceux d'Ociane Groupe Matmut (y/c transfert du portefeuille de MSP).

<i>Montants en M€</i>	Toutes activités
Chiffres d'affaires	2 012,6
Autres produits d'exploitation y/c financiers	197,1
Charges des prestations d'assurance	- 1 723,5
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 34,0
Autres charges	- 428,6
<b>RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE 2016</b>	23,7
<b>RÉSULTAT 2015</b>	63,4

Globalement, la détérioration du résultat provient de l'augmentation de la sinistralité sur les activités Non Vie du fait :

- d'une sinistralité climatique en forte hausse par rapport à l'exercice 2015 qui s'avérait être une année où cette sinistralité climatique était plutôt favorable par rapport aux exercices précédents,
- d'une charge de provisions en augmentation du fait du contexte de taux bas,
- d'une sinistralité au titre des garanties de Responsabilité Civile en augmentation significative sur les dossiers dits « graves » (générant une indemnisation d'une victime au titre de dommages corporels importants).

### A.3 Résultats des investissements

Les revenus financiers 2016 du Groupe Matmut sont résumés et comparés aux éléments 2015 dans le tableau ci-dessous.

en m€	2015	2016	Δ
<b>Résultat financier</b>	133	163	22,8%

Le résultat financier atterrit ainsi à 163 M€ en hausse d'un peu plus de 20% par rapport à 2015. Cette forte variation s'explique principalement par d'importantes reprises de provisions et par l'intégration de la Mutuelle Ociane Groupe Matmut dans le périmètre de consolidation du Groupe Matmut.

La vision détaillée de la composition et de l'évolution de ce résultat est disponible à travers chacun des rapports SFCR de chacune des entités du Groupe.

#### **A.4 Résultats des autres activités**

Il n'existe aucune source importante de revenus et de dépenses autre que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement sur la période de référence.



## **Système de Gouvernance**

Partie B

## **B.1 Informations générales sur le système de gouvernance**

### **GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE**

Le Groupe Matmut est organisé en Groupe intégré. Le système de gouvernance du Groupe Matmut est celui de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe. Matmut SAM fixe également la stratégie déclinée dans les filiales et assume les fonctions centrales.

Matmut SAM est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables. N'ayant pas d'actionnaire ni de capital à rémunérer, le pouvoir politique appartient aux sociétaires qui élisent leurs délégués. Réunis en Assemblée Générale, ces derniers nomment les membres du Conseil d'Administration.

Les règles tenant à sa gouvernance sont prévues dans ses statuts de juin 2010 et son règlement Intérieur du 12 avril 2012.

#### **L'Assemblée Générale**

Organe délibérant, l'Assemblée Générale de Matmut SAM se prononce sur l'activité, les comptes et les orientations de la mutuelle après avoir pris connaissance des rapports des Conseils d'Administration (CA).

L'Assemblée Générale entend le rapport qui lui est présenté par le Conseil d'Administration sur la situation de la société, ainsi que l'exposé des comptes du dernier exercice, et les rapports des Commissaires aux Comptes.

Elle arrête définitivement les comptes de la société, statue sur tous les intérêts sociaux, procède au renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration et éventuellement des Commissaires aux Comptes.

#### **Les Dirigeants Effectifs**

Le Président du Conseil d'Administration, Daniel HAVIS et le Directeur Général Nicolas GOMART sont nommés Dirigeants Effectifs de Matmut SAM.

#### **Le Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de l'activité de la société et gère toute question nécessaire à son bon fonctionnement.

Par l'intermédiaire du Président Daniel HAVIS, il veille à la mise en œuvre des orientations fixées et contrôle la gestion de la Direction. Il se saisit également de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Il procède, en outre, aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et a notamment accès aux échanges de correspondance importants avec les autorités de contrôle.

Le Conseil délibère annuellement sur les sujets suivants :

- les décisions stratégiques et leur suivi,
- l'analyse des principaux risques d'assurance (engagement maximum, risque de tarification, fixation des principes de réassurance, garanties à long terme, règles de provisionnement),
- la politique de placement et de gestion actif-passif,
- l'identification des risques généraux autres que ceux relatifs à l'assurance,
- le suivi des résultats techniques,
- la définition et l'application des règles de contrôle interne et de gestion des risques,
- le suivi des filiales, de leur valorisation et de la situation consolidée,
- la validation des rapports narratifs (ORSA, RSR, SFCR, rapport actuariel).

**Composition du Conseil d'Administration de Matmut SAM (au 31 décembre 2016) :**

<b>B U R E A U</b>	<b>Président</b>	
	<b>M. Daniel HAVIS</b>	Président de Matmut SAM et de Matmut Mutualité
	<b>Vice-Présidents</b>	
	<b>M. Etienne CANIARD</b>	Président de la Fondation de l'avenir Président honoraire de la Mutualité Française Président du Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes Membre du Comité Nominations et Rémunérations
	<b>M. André GEFFARD</b>	Président de l'Union Territoriale Mutualité Île-de-France (UTMIF) Président du Comité d'Audit et des Risques Membre du Comité des Nominations et Rémunérations Membre du Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes
	<b>M. Christian PY</b>	Président de Visaudio Président du Comité des Nominations et des Rémunérations Membre du Comité d'Audit et des Risques
	<b>Secrétaire</b>	
	<b>M. Jacques MOIGNARD</b>	Administrateur de la Mutuelle Carel Administrateur de l'Union Territoriale 82 Membre du Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes Membre du Comité des Nominations et Rémunérations
	<b>Administrateurs</b>	
	<b>Mme Léonora TRÉHEL</b>	Présidente de la Mutuelle Familiale Présidente de l'Union Régionale de la Mutualité Île-de-France
<b>Mme Pascale VION</b>	Secrétaire Générale de la Mutualité Française PACA SSAM Vice-présidente de la Fédération Nationale de la Mutualité Française	
<b>M. Gérard BOURRET</b>	Président du Directoire d'OFI Asset Management Membre du Comité d'Audit et des Risques Membre du Comité Nominations et Rémunérations	
<b>M. Jean-Marie CARRICANO</b>	Vice Président de la Mutuelle 64	
<b>M. Jean-Martin COHEN SOLAL</b>	Délégué Général de la Fédération Nationale de la Mutualité Française Membre du Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes	
<b>M. Jean-Marie DELAUNAY</b>	Chargé de missions Membre du Comité d'Audit et des Risques	
<b>M. Stéphane JUNIQUE</b>	Président d'Harmonie Mutuelle	
<b>Mme Véronique NICOLAS</b>	Professeur d'Université, ancien doyen	
<b>Mme Valérie FOURNEYRON</b>	Membre du Comité Exécutif de l'Agence Mondiale Antidopage	
<b>Administrateurs élus par le personnel</b>		
<b>M. Yvon AVOT</b>	Responsable développement partenariats	
<b>Mme Caroline ROLLOT</b>	Gestionnaire sinistres	
<b>Censeurs</b>		
<b>M. Detlev VON PLATEN</b>	Membre du Directoire ventes et marketing de Porsche AG	
<b>M. Armin PRÖFROCK</b>	Ancien Délégué pour la France de Munich Ré	

Le Conseil d'Administration s'appuie, dans l'exercice de ses missions, sur cinq comités spécialisés.

#### ► **Le Comité d'Audit et des Risques Groupe**

Composé de 5 administrateurs, il se réunit systématiquement en présence des Commissaires aux Comptes, d'un membre extérieur désigné par le Conseil en qualité d'expert, et du Directeur de la Direction de l'Audit Interne.

Il se réunit 4 à 5 fois par an et a pour missions d'examiner la sincérité des comptes du Groupe, le respect des procédures internes, les contrôles et diligences effectués par les Commissaires aux Comptes ainsi que par la Direction de l'Audit Interne.

Il instruit également pour le Conseil les dossiers relevant de la gestion des risques de Matmut SAM.

Dans ce cadre :

- il assiste le Conseil dans sa mission de surveillance des risques et du contrôle interne de la société,
- il s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques et examine régulièrement la cartographie des risques et les plans d'actions,
- il est chargé d'examiner les incidences potentielles des risques significatifs liés aux opérations de croissance organique (nouvelle branche, croissance externe),
- il examine les plans d'affaires à 5 ans et la solvabilité du Groupe dans cet horizon temporel,
- il procède à l'analyse des documents financiers périodiques, à l'examen de la pertinence des choix et de la bonne application des méthodes comptables, à l'examen du traitement comptable de toute opération significative, à l'examen des engagements hors bilan, au pilotage de la sélection des Commissaires aux Comptes ainsi qu'au contrôle de tout document d'information comptable et financière avant qu'il ne soit rendu public.

Au 31/12/2016, sous la Présidence de Monsieur André GEFFARD, Vice président du Conseil d'Administration, le Comité est composé de Messieurs Christian PY – Jean-Marie CARRICANO – Gérard BOURRET – Jean-Marie DELAUNAY. Monsieur Philippe BRUNET est présent en sa qualité d'expert auprès du Comité.

#### ► **Le Comité des Nominations et Rémunérations Groupe**

Composé de 5 Administrateurs, le Comité des Nominations et des Rémunérations Groupe a pour missions de présenter des recommandations sur les conditions de rémunération des mandataires sociaux et des principaux cadres de Direction du Groupe, et de formuler des propositions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités.

Il veille par ailleurs à ce que toutes les personnes qui dirigent effectivement le Groupe ou qui occupent d'autres fonctions clés satisfassent en permanence aux exigences de compétence et d'honorabilité posées par la Directive Solvabilité 2.

Au 31/12/2016, sous la Présidence de Monsieur Christian PY, Vice président du Conseil d'Administration, le Comité est composé de Messieurs Jacques MOIGNARD – André GEFFARD – Gérard BOURRET – Etienne CANIARD.

#### ► **Le Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes**

Composé de 5 Administrateurs, le Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes a pour mission de veiller à la qualité des procédures permettant le respect de la réglementation et des recommandations des autorités de contrôles, applicables en matière de déontologie, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Il assure également la prévention et la gestion des conflits d'intérêts éventuels à l'égard des sociétaires.

Au 31/12/2016, sous la Présidence de Monsieur Etienne CANIARD, Vice président du Conseil d'Administration, le Comité était composé de Messieurs Jacques MOIGNARD – André GEFFARD – Michel LENORMAND, Administrateur honoraire de Matmut SAM – Jean-Martin COHEN-SOLAL.

#### ► La Commission d'action mutualiste

Composée du Président, du Directeur Général et 3 Administrateurs, elle a pour mission d'examiner la situation des sociétaires confrontés à des événements aux conséquences importantes sur le plan humain, financier ou social. Elle peut également être amenée à donner un avis dans le cadre de réclamations.

Au 31/12/2016, sous la Présidence de Monsieur Etienne CANIARD, Vice président du Conseil d'Administration, la Commission était composée de Messieurs Daniel HAVIS – Michel LENORMAND – Nicolas GOMART – Jean-Dominique ANTONI, Président d'IMA SA.

#### ► Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif est composé du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général, du Directeur Général Délégué Opérations Groupe, et du Directeur Général Adjoint en charge du Secrétariat Général Groupe.

Il se réunit tous les 15 jours. Outre une revue des sujets d'actualité, un point d'avancement est réalisé sur l'ensemble des chantiers stratégiques du Groupe Matmut.

### La Direction Générale

Elle assume la Direction de Matmut SAM sous le contrôle de son Conseil et dans le cadre des orientations fixées par celui-ci.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées depuis avril 2015. La fonction de Directeur Général est exercée par Nicolas GOMART. Ce dernier est assisté par un Directeur Général Délégué aux opérations Thierry MASSON.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

Le Comité de Direction composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué aux opérations et des Directeurs Généraux Adjointes se réunit tous les 15 jours.

Chaque Direction évoque les sujets d'actualité ainsi que l'évolution des projets en cours.

Le Directeur Général informe les membres du Comité des décisions prises en Conseil d'Administration afin qu'elles soient mises en œuvre.

La Direction Générale s'appuie sur 3 comités spécialisés.

#### ► Le Comité Stratégique des Risques Groupe (CSR)

Il examine, pour validation du Directeur Général, les paramètres de l'appétit et des tolérances aux risques du Groupe Matmut, de ses entités et de ses grands métiers (métriques et niveaux d'alerte et de tolérance). Il en suit l'évolution et débat des actions à mener en cas de déviation au-delà des seuils prévus.

Ce Comité, présidé par le Directeur Général de Matmut SAM, a pour membres :

- Le Directeur Général Délégué (DGD) en charge des Opérations Groupe ;
- Les Directeurs Généraux Adjointes en charge de la Production (DGAP) et en charge de l'indemnisation et des Services (DGAIS),
- Les Directeurs Groupe en charge de l'Actuariat Groupe et Pilotage Économique (DAGPE), de la Comptabilité, Contrôle de Gestion, et des Finances et Placements (DCCG et DFP) et de la Direction de la Maîtrise des Risques (DMDR).

Il se réunit 4 fois par an.

- Il s'assure au moment de l'élaboration du plan stratégique et des plans d'affaires que l'évolution prospective de l'activité du Groupe, de ses entités et de ses grands métiers (souscription santé/vie et non-vie, placements, réassurance) est cohérente avec les niveaux de tolérance aux risques définis dans le cadre de l'ORSA,
- suit au fil de l'eau l'évolution des métriques et, en cas de déviation au-delà des seuils de tolérance prévus, détermine les mesures de remédiation nécessaires,
- vérifie que la solvabilité du Groupe est en adéquation avec les objectifs fixés.

#### ► Le Comité Technique Assurance Groupe (CTA)

Ce Comité traite de l'ensemble des problématiques liées à la souscription, à la tarification, au provisionnement, à la réassurance.

Présidé par le Directeur Général de Matmut SAM, il réunit sur une fréquence trimestrielle :

- le DGD en charge des opérations Groupe,
- les DGA en charge de la DGAP et de la DGAIS,
- les Directeurs Groupe en charge de l'Actuariat Groupe et Pilotage Économique (DAGPE), de la Comptabilité, Contrôle de Gestion, et des Finances et Placements (DCCG et DFP) et de la Maîtrise des risques (DMDR),
- le Directeur Adjoint Groupe en charge de la DCCG.

Le CTA Groupe se réunit aux étapes clés du processus de tarification : analyses techniques préalables à la construction des scénarios tarifaires, examen des propositions tarifaires et assure le suivi (résultats et analyse d'écarts).

Il examine les grandes orientations en matière de conditions d'acceptation (limites, exclusions, domaines de compétences des réseaux de distribution) ainsi que les résultats de la politique de contrôle afférente,

Sur le plan de la réassurance, il examine le plan général de réassurance, les engagements pouvant faire l'objet d'une souscription d'un traité et est informé des conditions de mise en œuvre des traités.

Après avis du Comité, les décisions arrêtées par le Directeur Général du Groupe sont transmises au Groupe de Prospective Économique (instance de modélisation et de rationalisation du dispositif ORSA) afin que ce dernier consolide les informations pour la réalisation des travaux qui lui incombent.

En ce qui concerne le suivi des risques, ce Comité décline les niveaux retenus par le CSR en limites Métiers et analyse leurs tableaux de bord d'activité.

#### ► Le Comité Financier

Le Comité Financier Groupe traite, pour décision du Président, de l'ensemble des questions relatives aux placements financiers du Groupe.

Présidé par le Président, il réunit :

- le Directeur Général
- le Directeur Comptabilité, finances, contrôle de gestion, placements
- le responsable du suivi des placements financiers
- un représentant du délégataire de la gestion d'actifs (OFI Mandats) invité pour conseil ou avis.

Ainsi, le Comité :

- définit la politique d'investissement et la stratégie d'allocation d'actifs du Groupe,
- examine l'évolution des marchés, la performance des mandats et les reportings financiers du Groupe,
- examine tout projet concernant les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière du Groupe,
- examine toute proposition de transaction financière significative pour la maison mère ou ses filiales,
  - étudie les aspects intéressant la gestion financière du Groupe en particulier dans les domaines suivants :
    - ✓ la politique de gestion du risque financier ;
    - ✓ les questions de liquidité et de financement (taux d'endettement, flux de trésorerie, niveau de liquidité...)
- examine l'impact sur la solvabilité au niveau du Groupe des principales orientations prises et les limites de la politique de gestion actif-passif.

Après avis du Comité, les décisions sont arrêtées par le Président.

### **MISSIONS ET RESPONSABILITES DES FONCTIONS CLES**

---

Au 31/12/2016, les Responsables des fonctions clés, sont pour l'ensemble des entités du Groupe :

- pour la Gestion des Risques : M. Bruno BARREAU, Directeur Groupe en charge de la Direction de la Maîtrise des Risques,
- pour l'Actuariat : M. Gilbert MACQUART, Directeur Actuariat Groupe,
- pour la Vérification de la Conformité : M. François FLEURY, Directeur Adjoint Groupe en charge de la Direction Juridique,
- pour l'Audit Interne : M. Philippe VORIN, Directeur Audit Interne Groupe.

La désignation des responsables des fonctions clés est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de Matmut SAM avant notification à l'ACPR. Elles sont toutes les quatre rattachées à la Direction Générale ou Direction Générale Déléguée.

La procédure mise en place pour établir leur compétence est celle dictée par l'ACPR, c'est-à-dire :

- exigence d'un curriculum vitae actualisé,
- questionnaire de nomination ou de renouvellement dûment complété.

#### **La Fonction de Gestion des Risques :**

- assure le respect de la politique de gestion des risques et participe à sa diffusion auprès de l'ensemble des entités du Groupe,
- identifie et agrège les risques qualifiés d'importants,
- s'assure qu'un dispositif opérationnel de gestion et de pilotage est en place,
- contribue à la formalisation des politiques et processus et en suit la correcte application,
- s'assure de l'évaluation économique et la modélisation prospective,
- accompagne les Directions dans la mise en œuvre du processus de gestion des risques (identification mesure, encadrement, suivi) notamment par la réalisation et le suivi de la cartographie des risques et dans le cadre des travaux menés par le Groupe de Perspectives Économiques,
- anime le dispositif ORSA et veille à son intégration dans la stratégie du Groupe,
- rédige, en lien avec les Directions, les rapports réglementaires relatifs à la gestion des risques destinés aux autorités de contrôle et au public (RSR, SFCR, ORSA).

## La Fonction Actuarielle

Le Groupe Matmut a mis en place une fonction actuarielle efficace chargée de fournir des analyses techniques et le suivi de ces analyses aux instances dirigeantes.

Cette Fonction est exercée par le Directeur Actuariat Groupe qui a une connaissance des mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité du Groupe Matmut et qui peut démontrer une expérience pertinente à la lumière des normes professionnelles et autres normes applicables.

A ce titre la Fonction Actuarielle :

- coordonne le calcul des provisions techniques
- garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques
- compare les meilleures estimations (Best estimate) aux observations empiriques.
- informe l'Organe d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques.
- émet un avis sur la politique globale de souscription.
- émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.
- émet un avis sur les outils de modélisation et métriques utilisées dans les différentes entités du Groupe.
- contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital (SCR, Bilan prudentiel) et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

La manière dont la Fonction Actuarielle est mise en œuvre dans Matmut SAM est décrite infra.

## La Fonction de Vérification de la Conformité

Le Groupe Matmut a mis en place en son sein une Fonction de Vérification de la Conformité indépendante qui identifie, évalue et contrôle le risque de non-conformité, défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires applicables aux activités du Groupe. Elle comprend également l'évaluation de l'impact de toute évolution de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise.

A ce titre la Fonction de Vérification de la Conformité :

- accompagne les Directions dans la mise en place d'une analyse et d'un traitement des risques de non-conformité
- élabore ou participe à l'élaboration de chartes internes, codes de bonne conduite, normes professionnelles et s'assure de leur diffusion
- s'assure de la mise en place et de la réalisation des plans de conformité
- s'assure de la prise en compte des risques de non-conformité dans la gestion des projets et dossiers du Groupe et de la traçabilité des décisions et arbitrages en la matière
- forme ou sensibilise les acteurs du Groupe aux problématiques de conformité, ou participe aux actions en la matière
- centralise les sollicitations des autorités extérieures et coordonne le traitement des réponses à apporter.

La manière dont la Fonction de Vérification de la Conformité est mise en œuvre est décrite infra.

## La Fonction d'Audit Interne

Le Directeur de l'Audit interne est le responsable de la Fonction Audit Interne.

La Direction de l'Audit Interne est indépendante et donne au Groupe Matmut une vision objective sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée.

La Direction de l'Audit interne s'assure de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne, évalue les processus de management des risques et de gouvernement d'entreprise et rend compte aux Dirigeants effectifs du Groupe (Président, Directeur Général) ainsi qu'au Comité d'Audit et des Risques.

Ses responsabilités consistent à :

- apporter au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations,
- proposer toute mesure visant à renforcer son efficacité et à veiller à leur mise en œuvre par les entités concernées.

La mise en œuvre de la Fonction d'Audit Interne et la manière dont elle préserve son indépendance et son objectivité par rapport aux activités qu'elle examine sont décrites infra.

## **DROITS À RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE ET DES SALARIES EN 2016**

---

### Les Dirigeants

Les principes généraux de la politique de rémunération des Dirigeants du Groupe (Président, Directeur Général, Directeur Général Délégué, Directeurs Généraux Adjoint, Directeurs Groupe) sont régulièrement présentés au Comité des Nominations et Rémunérations du Conseil d'Administration.

Les Dirigeants du Groupe ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La part variable est attribuée, en consultation avec le Comité des Nominations et Rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints.

Les Dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les Dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

Les Dirigeants du Groupe bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies. Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux Dirigeants qui quittent le Groupe Matmut et font valoir leur droit à la retraite.

Pour bénéficier de ce régime, le Dirigeant doit au moment de son départ exercer son activité au sein du Groupe Matmut et avoir respecté certaines conditions d'âge et d'ancienneté.

Les Dirigeants du Groupe disposent d'un véhicule de fonction.

Entre l'exercice 2015 et l'exercice 2016 il n'existe pas de différence importante ou significative sur les droits à rémunération de l'Organe de Gestion, Direction et de Contrôle (AMSB) du Groupe Matmut.

### Les Administrateurs et les membres des Conseils de Surveillance

Les fonctions d'administrateur et de membres des Conseils de Surveillance sont gratuites.

Les membres des Conseils d'Administration et de Surveillance de l'ensemble des entités composant le Groupe Matmut perçoivent des indemnités compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

### Les salariés

Le Conseil d'Administration de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe, a validé le 20 octobre 2016 la politique de rémunération qui s'applique à l'ensemble des entités juridiques du Groupe Matmut.

Le système de rémunération favorise la rétribution des salariés dans leur contribution aux résultats. La volonté du Groupe est de rémunérer la performance individuelle et collective dans le respect d'un principe d'équité interne, de compétitivité externe et de cohérence globale.

Les objectifs principaux sont d'offrir au personnel des salaires :

- correspondant à la fonction tenue, aux missions et responsabilités confiées,
- compétitifs sur le marché,
- rémunérant et valorisant équitablement les performances et les compétences,
- permettant d'attirer et de motiver.

La structure de la rémunération est constituée, au-delà du salaire de base, d'éléments fixés par la Convention Collective Nationale des Sociétés d'Assurance : primes d'expérience et de vacances, 13e mois...

D'autres éléments exclusivement « Matmut » s'ajoutent : une valeur « plancher » mensuelle de la prime de vacances, l'attribution d'un 14e mois.

En 2015, les collaborateurs ont perçu, pour la première fois en intégralité, le 14e mois (octroi progressif sur 4 ans décidé dans le cadre des négociations annuelles 2012).

Le Groupe accorde également une rémunération variable collective à travers l'intéressement et la participation selon ses résultats.

### CONVENTIONS REGLEMENTEES

---

En 2016 aucune transaction importante n'a été conclue avec des membres de l'Organe d'Administration, de Gestion ou de Contrôle.

## B.2 Exigences de compétence et honorabilité

Le Groupe Matmut est organisé en Groupe intégré.

La politique et les procédures mises en œuvre par le Groupe Matmut en termes de compétence et d'honorabilité s'appliquent à l'ensemble des entités qui le composent.

### PERSONNES VISEES

---

Conformément à la réglementation, ces exigences s'appliquent aux personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise et celles qui occupent des fonctions clés », ainsi qu'aux membres du Conseil d'Administration.

Ainsi, sont visés pour les entités du Groupe Matmut :

- Les Dirigeants Effectifs des mutuelles et filiales occupant les fonctions suivantes : Président, Directeur Général, membres des Directoires,
- Les Administrateurs des mutuelles, et les membres des Conseils de Surveillance des filiales,
- les 4 Responsables de fonctions clés.

Le Groupe Matmut considère que les exigences de compétence sont appréhendées à titre individuel pour les Dirigeants Effectifs et Fonctions Clés et à titre collectif pour les Administrateurs et les membres des Conseils de Surveillance.

L'honorabilité, qui ne peut être qu'individuelle répond aux mêmes principes pour toutes les personnes concernées.

### EXIGENCES DE COMPETENCE

---

#### Compétences des Dirigeants Effectifs et Responsables de fonctions clés

La procédure mise en place pour établir leur compétence est celle dictée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACPR).

Lors de la désignation (nomination ou renouvellement) approuvée par le Conseil d'Administration ou le Conseil de Surveillance et avant notification à l'ACPR, il est demandé à chacun :

- un curriculum vitae actualisé indiquant notamment de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus, pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées et pour les Dirigeants Effectifs, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité,
- un questionnaire de nomination ou de renouvellement dûment complété.

#### Compétences des Administrateurs et des membres des Conseils de Surveillance

Le Groupe Matmut s'appuie sur les compétences individuelles et leur répartition entre les membres du Conseil afin de démontrer que ceux-ci disposent collectivement des connaissances et expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

La composition même du Conseil est le reflet de la politique du Groupe quant à ses exigences de compétence. Elle permet, compte tenu de l'expérience et des fonctions à haut niveau de responsabilité exercées par les personnalités qui le composent de démontrer la volonté de confier le rôle d'administrateur à des personnes d'expérience.

Une fiche individuelle de suivi, établie pour chacun des Administrateurs précise, outre leur état civil, les fonctions exercées au sein du Groupe Matmut, les diplômes et formations qualifiantes, l'expérience professionnelle, les mandats représentatifs exercés, les domaines de connaissance et d'expérience majeurs parmi Finances/Comptabilité/Gestion/Actuariat/Droit, Administration de mutuelle ou société, exigences réglementaires des marchés de l'assurance et des marchés financiers.

L'agrégation de l'ensemble des compétences individuelles recensées dans les fiches démontre que la compétence collective est assurée pour l'Organe d'Administration.

A travers l'adhésion du Groupe Matmut au GIE Campus dont l'objet est d'assurer des actions de formation et de développement de connaissances nécessaires à la gouvernance d'entreprises, un programme annuel de formation est établi à destination des Administrateurs.

## **EXIGENCES D'HONORABILITE**

---

### **Honorabilité des Dirigeants Effectifs et Responsables de fonctions clés**

Lors de la désignation (nomination ou renouvellement) approuvée par le Conseil d'Administration et avant notification à l'ACPR, il est demandé à chacun :

- un casier judiciaire datant de moins de 3 mois,
- les déclarations sur l'honneur de non condamnation et d'exactitude des informations communiquées ainsi que l'engagement d'information immédiate auprès de l'ACPR en cas de changement significatif des éléments mentionnés dans le questionnaire,
- la déclaration sur l'honneur du Président de Matmut SAM certifiant la vérification d'usage en termes d'honorabilité pour chaque personne visée.

### **Honorabilité des Administrateurs et des membres des Conseils de Surveillance**

Le Groupe Matmut s'assure de leur honorabilité par l'adjonction d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) à la fiche individuelle de suivi.

Le règlement Intérieur du Conseil d'Administration de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe, fixe des principes de « bonne conduite », des obligations en matière de loyauté, conflits d'intérêts, cumuls des mandats et devoir de réserve auxquels sont tenus les Administrateurs.

Les Administrateurs et Censeurs sont tenus de communiquer chaque année la liste des mandats qu'ils ont occupés lors de l'exercice écoulé en vue de l'établissement du rapport de gestion.

Les Administrateurs et Censeurs sont tenus à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations et s'engagent à ne pas diffuser les informations sensibles ou présentant un caractère confidentiel.

## **DISPOSITIF DE SUIVI**

---

Le Secrétariat Général de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe, assure la synthèse des éléments justifiant des compétences et honorabilité des personnes concernées et répond aux exigences de l'Autorité de Contrôle quant au respect des formalités administratives lors de la nomination ou du renouvellement d'un dirigeant effectif ou responsable de fonction clé.

Il s'appuie sur la Direction Juridique Groupe qui organise la constitution des dossiers et a en charge d'apprécier annuellement la situation de dépassement éventuel de cumul autorisé détenus par les Administrateurs.

Les Dirigeants Effectifs et les Responsables des fonctions clés s'engagent sur l'honneur auprès de l'ACPR, dans le dossier remis à l'occasion de leur nomination ou du renouvellement de leur mandat, à porter immédiatement à sa connaissance les changements importants qui pourraient intervenir.

Le Président et les membres du Bureau du Conseil d'Administration, garants du respect de la politique en matière de compétence et d'honorabilité, veillent en permanence à l'adéquation des comportements personnels et de la conduite professionnelle de toutes les personnes visées avec les exigences d'honnêteté, d'honorabilité et de moralité requis par le Groupe Matmut.

## **POLITIQUE DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE**

---

Le Conseil d'Administration de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe, a validé le 20 octobre 2016 la politique de compétence et d'honorabilité qui s'applique à l'ensemble des entités juridiques du Groupe Matmut.

Elle fait l'objet d'un examen chaque année.

## B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La gestion efficace des risques vise, pour le Groupe Matmut, à assurer la continuité de l'activité, le maintien de la qualité de services aux sociétaires, la protection de ses actifs, y compris en cas de survenance d'un événement majeur (événements climatiques comme les tempêtes Lothar et Martin de 1999, un krach financier...).

Sur cette base, le Groupe a mis en place un système de gestion des risques pouvant se définir comme la combinaison d'un cadre formalisé et structurant (processus, procédures, politiques) associé à des acteurs clairement identifiés et dont le rôle est explicitement détaillé ainsi qu'à des reportings internes et à la production de rapports réglementaires.

Le Groupe a formalisé une politique générale de gestion des risques encadrant la politique ORSA et d'autres politiques plus spécifiques par domaine qui sont le reflet de la gouvernance des risques et présentent le macro-processus permettant d'identifier, de mesurer, de gérer les risques de manière à les maintenir à un niveau acceptable pour le Groupe.

### GOVERNANCE DES RISQUES

---

#### Les acteurs - Instances dirigeantes

L'Organe d'Administration, de Gestion et de Contrôle est constitué pour le Groupe Matmut par le Conseil d'administration et la Direction Générale de Matmut SAM prise en sa qualité de tête de Groupe.

##### ► Le Conseil d'Administration

Détermine les orientations stratégiques de la société, il délibère annuellement sur :

- l'analyse des principaux risques d'assurance (engagement maximum, risque de tarification, fixation des principes de réassurance, garanties à long terme, règles de provisionnement),
- la politique de placement et de gestion actif-passif,
- l'identification des risques généraux autres que ceux relatifs à l'assurance,
- le suivi des résultats techniques,
- la définition et l'application des règles de contrôle interne et de gestion des risques,
- le suivi des filiales, de leur valorisation et de la situation consolidée.

Il valide les rapports réglementaires prévus par la Directive Solvabilité 2 : ORSA, SFCR, RSR ainsi que du Rapport de la Fonction Actuarielle.

Il s'appuie sur 3 comités :

- le Comité d'Audit et des Risques Groupe,
- le Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes,
- le Comité des Nominations et des Rémunérations Groupe.

##### ► La Direction générale

Le Directeur Général assure le pilotage stratégique et opérationnel du Groupe ainsi que la bonne application de la politique de gestion des risques.

4 comités jouent un rôle prépondérant dans le dispositif de gestion des risques :

- le Comité de Direction,
- le Comité Stratégiques des Risques Groupe en lien avec le Groupe de Prospective Économique,
- le Comité Technique Assurance Groupe,
- le Comité financier Groupe.

Le dispositif de gestion des risques est décrit infra.

Des comités opérationnels jouent également un rôle dans le cadre de la gouvernance des risques :

#### Le Comité Produit

Ce Comité a pour mission d'examiner les projets de création ou de modification de produit.

Il a pour objet également de faire le point une fois le lancement du produit effectué sur les éventuelles difficultés rencontrées.

#### Le Comité Lutte contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme

Sa mission principale est de s'assurer de la bonne application des dispositions réglementaires et des publications émises par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Ce Comité participe également à la mise en place des procédures écrites de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et au déploiement du plan de formation qui l'accompagne. Le Comité s'assure de la révision annuelle des procédures "Métiers".

#### Le Comité Lutte contre la Fraude

Ses missions sont de renforcer le dispositif de lutte contre la fraude au sein du Groupe, renforcer les échanges entre les entités et Directions du Groupe, renforcer le travail en transversalité et s'assurer de la cohérence et du fonctionnement opérationnel du dispositif, mais aussi de répondre aux évolutions du cadre réglementaire et du contexte économique.

### **Les Acteurs – Acteurs opérationnels**

Le périmètre des fonctions impliquées dans la gestion des risques est clairement délimité.

3 niveaux de contrôle sont exercés.

#### **► Le contrôle de 1er niveau**

Il est organisé et mis en œuvre au niveau des lignes métier dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

#### **► Le contrôle de 2eme niveau**

Il est organisé et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs en charge des fonctions de contrôle et de suivi incluant les fonctions clés.

Outre les Fonctions Clés Actuarielle et Conformité ce contrôle est exercé par :

##### La Fonction Clé Gestion des Risques »

Elle s'assure du respect de la politique de gestion des risques, identifie et agrège les risques qualifiés d'importants, contribue à la formalisation des politiques et processus de gestion des risques, anime le dispositif ORSA, veille à son intégration dans la stratégie du Groupe et rédige en lien avec les Directions les rapports réglementaires relatifs à la gestion des risques (ORSA, RSR, SFCR).

##### Le pôle Contrôle Interne de la Direction de la Maîtrise des Risques

Il est chargé de l'animation du dispositif de suivi du risque opérationnel. Il définit les règles méthodologiques, coordonne l'élaboration des cartographies des risques, suit la mise en œuvre du contrôle permanent par le réseau de Correspondants Contrôle Interne.

##### Le Pilotage Économique animé et coordonné par la Direction Actuariat et Pilotage Économique

Cette activité est transverse dans le cadre d'un dispositif du Groupe. Elle recouvre le suivi économique du Groupe à travers notamment l'évaluation du capital économique réglementaire (SCR), du capital économique conforme à la définition du profil de risque dans le cadre de l'ORSA, la définition et le suivi de métriques relatives à l'activité, la solvabilité et la rentabilité du Groupe et de ses entités.

#### **► Le contrôle de 3eme niveau**

Il est organisé et mis en œuvre par la Direction de l'Audit Interne.

Cette Direction abrite la Fonction Clé Audit Interne présentée infra.

## Les politiques écrites de gestion des risques

Dans le cadre de la mise en place d'une gouvernance garantissant une gestion saine et prudente de son activité et une maîtrise des risques efficace, Matmut SAM en qualité de tête de Groupe a rédigé des politiques écrites par catégorie de risques. Elles consistent en la description des règles et procédures applicables par catégorie de risques et ont vocation à maîtriser ces risques.

### ► Les risques financiers

La politique financière recouvre la politique d'investissement et la gestion actif/passif.

La stratégie poursuivie s'inscrit dans une logique de rendement recherché par rapport à un risque toléré et s'applique à toutes les entités du Groupe Matmut.

En ce qui concerne plus précisément les placements, l'objectif est de maintenir un niveau de revenus réguliers suffisant impliquant une part importante de placements obligataires et dans une moindre mesure immobiliers.

Elle est élaborée sur la base d'un niveau d'appétence au risque de marché fixé par l'AMSB en fonction de l'environnement économique et de diverses autres contraintes en considérant 3 éléments :

- la capacité à tout moment à faire face aux engagements du Groupe vis-à-vis des assurés.
- la maximisation de la solidité des fonds propres économiques et des revenus.
- la minimisation de la volatilité des fonds propres économiques.

Pour assurer une cohérence forte entre la détermination de l'allocation d'actifs et l'appétence aux risques définie dans le cadre de l'ORSA, celle-ci est basée sur le ratio de couverture des besoins en fonds propres économiques pour lequel un seuil d'alerte (Besoin Global de Solvabilité) est explicité.

La marge de risque maximal instantanée (fonds propres constant), en termes de SCR, qui garantit le Groupe de satisfaire à ce niveau d'appétence est définie par :

$$\text{Marge SCR} = \frac{\text{FP} - \text{BGS} \times \text{SCR}}{\text{BGS}}$$

Où :

*FP* : les fonds propres économiques au 31 décembre de l'année *N* - 1 .

*BGS* : le besoin global de solvabilité pour l'année *N* issu de l'ORSA.

*SCR* : le SCR à une date *t*.

Une partie  $\alpha$  de ce budget de risque est alors allouée au titre du risque de marché. Elle correspond actuellement au poids de la contribution du risque marché dans le SCR global, mais peut être évolutive afin de refléter au mieux les choix stratégiques de la Direction Générale.

Sur cette base, il est alors possible d'exprimer cette marge de SCR, dédiée au risque marché, en une marge de SCR marché équivalente obtenue par l'intermédiaire d'un processus itératif. Cet algorithme incrémente unitairement le SCR marché, recalcule le SCR global correspondant (toute chose égale par ailleurs) et cela, jusqu'à retrouver le SCR maximal autorisé (c'est à dire le SCR à date augmenté de  $\alpha * \text{Marge SCR}$ ).

La marge de SCR marché équivalente est alors égale à la différence entre le SCR marché maximal (obtenu par l'algorithme) et le SCR marché initial.

Cela permet donc d'obtenir le SCR marché maximal que le portefeuille puisse atteindre tout en respectant le niveau d'appétence général.

## ► Les risques techniques

### Les risques de souscription

Les produits proposés aux sociétaires du Groupe Matmut ont pour objectif d'apporter une réponse à leurs besoins et de les accompagner durant leur parcours de vie.

La politique de souscription IARD doit permettre à l'entreprise de maîtriser la qualité technique de son portefeuille IARD tout en maintenant des règles d'acceptation et de conservation en portefeuille les plus larges possibles et garantir la qualité de service.

Elle s'applique à toutes les entités d'assurance IARD du Groupe.

Elle recouvre :

- les principes régissant la conception de produits et l'évolution de produits existants,
- les règles d'acceptation des risques et de surveillance du portefeuille,
- les règles d'élaboration de la tarification tant lors de la conception de produits que celles intervenant lors de la révision annuelle.

### Les risques de provisionnement

La stratégie poursuivie vise à répondre de manière permanente aux exigences réglementaires et à s'assurer du caractère prudent, fiable et objectif des calculs des provisions techniques à travers la mise en place d'une organisation, de processus et des règles métier de gestion sinistre.

Le processus de provisionnement coordonne les actions des acteurs métier de la gestion sinistre (Direction Générale Adjointe Indemnisations et Services) et celles de la fonction actuarielle.

L'évaluation de la meilleure estimation des provisions techniques s'effectue en inventaire permanent dans le contexte d'arrêtés des comptes en norme française et arrêtés des comptes en norme Solvabilité 2.

Le provisionnement est discuté au sein de 2 instances :

- un Comité de suivi mensuel incluant la Direction Générale Adjointe Indemnisation et Services (DGAIS), la Direction Actuariat Groupe et Pilotage économique (DAGPE) et la Direction Comptabilité, Finances, Contrôle de gestion, Placements, (DCCGFP) est en outre en charge du suivi de l'évolution de la gestion et des écarts éventuels par rapport aux estimations arrêtées.
- un Comité de validation des estimations se réunit à chaque inventaire (trimestriel, prévisionnel ou définitif) afin d'analyser les résultats et de valider les estimations définitives à intégrer dans les comptes. Il est présidé par le Directeur Général et est composé du Directeur Délégué aux opérations Groupe, du Directeur Général Adjoint Indemnisations et Services et des Directeurs Groupe en charge de la DAGPE et de la DCCGP.

## ► Les risques de réassurance

La politique de réassurance a pour objectif de protéger les fonds propres du Groupe afin de garantir sa solvabilité à long terme.

La stratégie poursuivie doit permettre de limiter la volatilité des résultats techniques moyennant un arbitrage entre la protection apportée et le coût de celle-ci. Elle s'applique à toutes les entités d'assurance du Groupe Matmut.

Elle s'élabore selon un processus qui recouvre :

- les principes régissant l'élaboration du programme de réassurance.
- les règles de sélection des réassureurs.
- le placement des traités auprès des réassureurs.

Le processus se déroule en 4 étapes essentielles :

- la détermination du plan de réassurance présentant une analyse documentée des risques pour lesquels Matmut SAM et l'ensemble de ses filiales supportent un (ou des) engagement(s) pouvant nécessiter le recours à un transfert de risques par la souscription d'un traité de réassurance.
- la calibration des programmes.
- le placement des traités.
- le choix des réassureurs.

La Direction Comptabilité, Finance, Contrôle de gestion, Placement a identifié deux risques importants liés à l'activité de la réassurance :

- le risque de défaut de contrepartie ;
- le risque d'inadéquation du programme de réassurance.

Des indicateurs métiers sont progressivement mis en place pour mesurer l'évolution du risque de souscription IARD.

#### ► Les risques opérationnels

Les risques opérationnels sont traités dans la formule standard selon une approche factorielle (forfaitaire). L'hypothèse générale retenue pour ce calcul est qu'il existe un niveau standardisé de gestion de ces risques.

La gestion des risques opérationnels est menée dans le cadre des dispositifs généraux de gestion des risques contrôle interne, conformité, sous-traitance présentés infra ainsi que dans celui de dispositifs spécialisés : gestion des réclamations, continuité d'activité, lutte contre la fraude et le blanchiment du terrorisme.

### LE CYCLE DE GESTION DES RISQUES

---

Deux niveaux de suivis coexistent et sont à distinguer.

Un univers dit "Macro", qui concerne un suivi agrégé des risques et la mise en œuvre de la stratégie (univers lié aux objectifs de solvabilité et de rentabilité).

Un univers dit "Micro", qui comprend la déclinaison de la stratégie en normes métiers (via les comités technique et financier) et le suivi des indicateurs de risques au niveau métier (tactique métier, soit le choix des tolérances autour des indicateurs Clé de Risque (KRI) dans le cadre du processus de déclinaison de l'appétit aux risques décrit plus haut).

Le lien entre les deux univers est matérialisé par le Groupe de Perspectives Économiques (GPE). L'instanciation du modèle de référence par le GPE passe par la captation de l'évolution des indicateurs clés de risque au niveau micro (qui sont des inputs du modèle), cette évolution étant gérée par des outils/modèles propres à chaque métier.

Le GPE agrège ces risques, la synthèse des résultats faisant l'objet d'un reporting et d'une présentation au Comité Stratégique des Risques Groupe.

De plus, un backtesting est effectué en année N+1. Il permet de réaliser des analyses d'écart entre les estimations prospectives de l'année N pour l'année N et le réalisé sur cette même année.

L'analyse de ces déviations peut entraîner la mise en place de plans de remédiation spécifiques présentés et validés par le Directeur Général dans le cadre du Comité Stratégique des Risques

### LE CADRE D'APPÉTENCE AU RISQUE

---

Le cadre d'appétence au risque, formalisant les préoccupations majeures de l'AMSB, est décliné autour des dimensions stratégiques suivantes :

- solvabilité,
- rentabilité,
- développement.

L'appétit pour le risque du Groupe Matmut, s'exprime sous deux formes distinctes, selon que les risques peuvent être ou non couverts par du capital.

Pour les risques pouvant être couverts par du capital, l'appétit est matérialisé par la capacité à pouvoir disposer de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite. Cet appétit pour le risque est cristallisé par les hypothèses retenues dans les scénarios espéré et alternatif.

Ce capital limite est composé de plusieurs « coussins » permettant de couvrir :

- l'incertitude du modèle d'affaires,
- les risques pouvant être contrés par du capital mais qui ne rentrent pas dans le périmètre de la formule standard,
- l'engagement de soutien aux filiales et aux partenaires en cas de besoin.

Pour les risques ne pouvant être couverts par du capital, le besoin global de solvabilité s'exprime au moyen de politiques prévoyant notamment des moyens et des indicateurs de suivis spécifiques.

Ainsi, le besoin global de solvabilité du Groupe Matmut peut être défini, pour chaque année du plan stratégique, comme le capital limite couplé aux moyens nécessaires pour répondre à la stratégie retenue par l'AMSB, y compris dans le cadre d'un environnement économique dégradé matérialisé par le scénario dit « alternatif » de l'ORSA.

Concrètement, et en ce qui concerne les risques pouvant être couverts par du capital, l'appétit pour le risque exprimé par l'AMSB est formalisé sur la base du ratio de couverture en norme Solvabilité 2, matérialisant le taux de couverture par les fonds propres économiques éligibles du capital de solvabilité requis (SCR).

## **RISQUES SIGNIFICATIFS / BESOIN GLOBAL DE SOLVABILITÉ**

---

Les risques significatifs auxquels le Groupe Matmut est exposé, compte tenu de son profil de risque, sont appréhendés par la formule standard et pris en compte dans le calcul du besoin global de solvabilité à travers la définition du capital limite.

## **L'ORSA**

---

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité est un élément essentiel du dispositif de gestion des risques du Groupe, centralisant les différentes analyses de risque conduites au sein du Groupe et permettant la bonne prise en compte des risques dans le pilotage du Groupe. Matmut SAM développe l'utilisation de l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la Direction sur sa stratégie, notamment au travers de la composante d'évaluation du besoin global de solvabilité.

Les résultats de l'ORSA visent à confirmer la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative.

Les résultats de l'ORSA sont ainsi remis à la Direction lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

## Un processus permanent

Le processus ORSA est un processus permanent de suivi des risques. Il se déroule en 3 phases :

### ► Phase 1

Cadrage des évaluations (mai à décembre de l'année N)

Du point de vue de l'élaboration des stratégies, elle permet la prise en compte du premier bilan des plans d'affaires de l'année en cours, du comportement des indicateurs clés associés (backtesting) ainsi que des premières simulations des évaluations et projections de l'ORSA sur la base des prévisions d'arrêtés des comptes.

D'un point de vue plus opérationnel, cette phase permet d'intégrer, au fur et à mesure de la réflexion, les hypothèses et orientations stratégiques retenues pour l'année suivante afin d'actualiser les plans d'affaires et paramétrer en cohérence les évaluations et projections.

Durant cette phase se tiennent 3 Comités Stratégiques des Risques (CSR) et un Comité Technique Assurance (CTA) :

#### CSR juillet :

Au cours de ce Comité, un premier bilan des plans d'affaires arrêtés pour l'année en cours et du comportement des indicateurs clés associés est présenté. Est également présenté un premier cadrage des orientations en matière de tarification, de placements et de réassurances pour l'année n+1.

#### CTA septembre :

Une synthèse des travaux menés pendant l'été tant au niveau des métiers (tarification et réassurance) que du pilotage économique (actualisation des plans d'affaires) est réalisée.

Ce Comité est aussi celui de l'examen des stratégies en matière de tarification et de réassurance.

#### CSR octobre :

Ce Comité sert à préparer le Comité d'Audit et des Risques, et les Conseils d'octobre auxquels est présentée la stratégie tarifaire, respectivement pour avis et validation.

#### CSR novembre :

Au cours de ce Comité, la stratégie de placements est examinée et la stratégie du Groupe est déclinée, notamment, par un cadrage des indicateurs de risques.

### ► Phase 2

Réalisation des évaluations, et rédaction et validation du rapport (janvier à avril de l'année N)

Lors de cette phase, les évaluations de l'ORSA et les rapports ORSA sont réalisés pour le Groupe et l'ensemble de ses entités à partir des stratégies validées et des arrêtés des comptes au 31/12/n.

### ► Phase 3

Suivi des indicateurs clés

Cette phase se superpose aux deux précédentes. Elle a pour objet le suivi en continu des indicateurs clés de risques (KRI), de leur cadrage à leur réactualisation. Ces derniers sont l'expression de la déclinaison de la stratégie en règles métier.

Le processus de suivi est un processus annuel, la stratégie de tarification et de réassurance étant notamment fixée pour un an. Il respecte plusieurs étapes successives :

- calibration annuelle des tolérances au risque (seuils d'alerte et limites) pour chaque indicateur en entrée des outils de modélisation, dans le cadre du Groupe de Perspectives Économiques. La calibration tient compte de la stratégie déclinée dans les politiques de gestion de risques métier (souscription, placement, réassurance).
- préparation des modèles et simulations ORSA par le GPE avec les hypothèses calibrées (scénario espéré, scénario alternatif et stress tests)
- lancement des simulations et analyse générale du résultat de ces simulations
- backtesting du niveau des indicateurs : chaque arrêté prévisionnel (base 30 juin, 30 septembre et 30 novembre) ainsi que l'arrêté définitif au 31 décembre donnent lieu à une analyse d'écart entre la vision courante et la vision anticipée dans le cadre de l'ORSA.

- présentation des résultats des simulations et du backtesting au Comité Stratégique des Risques, qui établit la stratégie pour l'année suivante (sur la base des simulations et analyses présentées, voire de simulations complémentaires si nécessaire)
- déclinaison de la stratégie établie en règles métier et mise en œuvre de management actions si nécessaire.
- (idem étape 1.) Nouvelle calibration des tolérances autour des indicateurs l'année suivante.

Le suivi des indicateurs est effectué périodiquement (fréquence différente suivant leur nature) et donne lieu à la publication de reportings réguliers, comprenant le rappel des intervalles de tolérances, les éventuels dépassements, les analyses d'écarts et des propositions de plans de remédiation à éventuellement envisager. Les reportings sont à destination des instances institutionnelles (Comité Stratégique des Risques et Comité d'Audit et des Risques).

## Contexte d'élaboration de l'ORSA

Les acteurs opérationnels de l'ORSA

### ► Le Groupe de Prospective Économique

Le Groupe de Prospective Économique est une instance de modélisation et de rationalisation du dispositif ORSA.

Il est animé par la Direction de l'Actuariat Groupe et du Pilotage Économique. Outre les membres de cette dernière, il réunit les représentants désignés des Métiers Vie et Santé, (Matmut Vie et Ociane), Non-Vie (Direction Générale Adjointe Produit, Inter Mutuelles Entreprises, Matmut Protection Juridique), des Directions Comptabilité et Contrôle de Gestion, Finances-Placements, ainsi que de la Direction de la Maîtrise des Risques.

Dans ce cadre, il :

- élabore et suit les plans d'affaires prospectifs des entités à partir des données fournies par les métiers et les comités cités ci-dessus,
- vérifie que ces plans d'affaires sont cohérents avec le cadre de risque (appétit au risque, tolérances, limites) défini par l'AMSB,
- suit l'évolution au cours du temps des métriques entités et métiers,
- procède aux calculs de suivi de la solvabilité des entités solo et du Groupe,
- élabore et teste les scénarios de stress en liaison avec les Directions métiers,
- prépare les dossiers qui sont présentés en Comité Stratégique des Risques groupe.

Le Groupe de Prospective Économique est aussi un lieu d'échange d'informations et de dialogue entre la Direction de l'Actuariat Groupe et du Pilotage Économique, les Directions métiers et la Direction de la Maîtrise des Risques sur les sujets de suivi économique des activités.

### ► Le Pilotage Économique

Il prend en charge les missions suivantes :

- élaboration des plans d'affaires prospectifs sur le plan technique pour chaque entité du Groupe en mettant en œuvre les moyens nécessaires en termes de modélisation, tests, ...
- calibration du modèle de référence par rapport aux contributions de chaque activité,
- évaluation du capital économique réglementaire (SCR) pour chaque entité et en consolidation pour le Groupe,
- évaluation du capital économique conforme à la définition du profil de risque sur l'horizon du plan stratégique,
- suivi de l'activité, de la solvabilité et de la rentabilité du Groupe et de ses entités via la définition de métriques appropriées,
- suivi des évolutions de ces métriques et de leur éventuelle dégradation,
- définition et exécution des scénarios de simulation dans les outils (stress-tests, reverse-testing, mesures de sensibilité),
- mesures et alertes sur l'efficacité « management actions »,
- contribution à la mise en place d'indicateurs métiers adaptés.

### ► La Direction de la Maîtrise des risques

Elle prend en charge les missions suivantes

- identification des risques non quantifiables,
- évaluation de leur exposition et /ou impact sur la solvabilité et la rentabilité de l'entité,
- élaboration et mise en œuvre d'éléments de maîtrise des risques,
- accompagnement des Directions métiers dans le cadre du cycle de gestion des risques,
- mise en œuvre de l'animation du dispositif ORSA,
- mise en œuvre et cadencement des travaux dans le cadre de la préparation et la publication du rapport ORSA.

## B.4 Système de contrôle interne

La politique et les procédures mises en œuvre par le Groupe Matmut s'appliquent à l'ensemble des entités qui le composent.

### PROCÉDURES CLÉS DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE MIS EN PLACE AU SEIN DU GROUPE MATMUT

Le système de contrôle interne contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques du Groupe Matmut. En ce sens il est organisé autour de 3 niveaux de contrôle.

Les 3 niveaux de contrôle décrits ci-dessous mettent en évidence l'articulation des différentes fonctions.



Le périmètre de chacune d'entre elle a été clairement délimité.

#### Le contrôle de premier niveau

Il est organisé et mis en œuvre au niveau des métiers dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

Des services en charge de la qualité sont progressivement mis en place. Ils ont alors en charge la définition de ces contrôles, le suivi de leur réalisation, la consolidation et le reporting, notamment à destination des entités en charge du contrôle de deuxième niveau.

#### Le contrôle de deuxième niveau

Outre la Fonction Gestion des Risques il est assuré par :

##### La Fonction de Vérification de la Conformité

La Fonction de Vérification de la Conformité identifie, évalue et contrôle le risque de non-conformité, défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires applicables aux activités du Groupe. Elle comprend également l'évaluation de l'impact de toute évolution de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise.

La Fonction de Vérification de la Conformité conseille l'Organe d'Administration, de Direction ou de Contrôle sur le respect des dispositions encadrant l'activité de la société.

##### Le Contrôle Interne

Le pôle dédié de la Direction de la Maîtrise des Risques, en lien avec les correspondants contrôle interne :

- définit les règles méthodologiques et s'assure de leur appropriation au sein du Groupe,

- assure la sensibilisation et la formation des acteurs au contrôle interne,
- coordonne l'élaboration de la cartographie des risques opérationnels avec les Correspondants Contrôle Interne (CCI), ainsi que sa mise à jour,
- s'assure de la mise en œuvre du contrôle permanent par les CCI après avoir fixé des orientations quant à la nature, la volumétrie et la priorisation des contrôles,
- réalise certains contrôles, notamment les plus transverses,
- suit la mise en œuvre des plans d'action,
- suit la collecte et l'instruction des incidents,
- établit des reportings commentés en matière de risques et de niveau de maîtrise.

Les travaux sont menés par le réseau d'une vingtaine de Correspondants Contrôle Interne. Le suivi et les résultats font l'objet de points réguliers avec le Directeur de l'entité (en moyenne 3 réunions par an).

Les Correspondants sont réunis 3 à 4 fois par an pour évocation des sujets d'actualité, partage de bonnes pratiques ...

### **La Fonction Actuarielle**

(Voir Infra)

### **Le Pilotage Économique**

(Voir supra)

### **Le contrôle de troisième niveau**

Il est assuré par la Fonction d'Audit Interne.

## **POLITIQUE DE CONFORMITÉ**

---

La politique de conformité s'applique à l'ensemble des entités qui le composent.

Elle s'applique également aux délégataires gérant les activités sous-traitées en lien avec le pôle sous-traitance de la Direction de la Maîtrise Des Risques.

Elle est soumise au Directeur Général de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe, puis validée par son Conseil d'Administration.

En ce sens le Conseil d'Administration approuve les principes généraux de vérification de la conformité et s'assure de leur mise en œuvre pour une maîtrise optimale des risques de non-conformité.

### **Le Comité d'Audit et des Risques**

Il est régulièrement informé des conditions de mise en œuvre de la politique de conformité au sein du Groupe Matmut et en organise le reporting auprès du Conseil d'Administration.

### **Les Comités Produit et Lutte Anti Blanchiment/Anti Fraude**

Ils valident la conformité des projets en lien avec la Fonction de Vérification de la Conformité.

Sur le plan opérationnel, le pôle Conformité est responsable de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de conformité. Il est rattaché depuis le 1er décembre 2016 à la Direction Juridique, dont le Directeur exerce comme précisé supra, la Fonction de Vérification de la Conformité.

Le pôle Conformité s'appuie sur un réseau de Correspondants dans chaque entité du Groupe Matmut.

Cette filière conformité s'appuie sur le dispositif de contrôle interne pour la vérification de l'existence et l'efficacité des dispositifs ainsi que la remontée d'incidents.

D'autres acteurs participent également au dispositif de conformité, et notamment le Département Anti -Fraude / Anti-Blanchiment, la Direction de l'Audit Interne, le Service Réclamations et le pôle sous-traitance de la DMDR.

Un reporting est effectué avec l'ensemble des acteurs intervenant sur la Conformité.

Pour la mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité, le Groupe Matmut a fait le choix de délimiter le périmètre conformité du Groupe à 11 thématiques :

- Règles de gouvernance,
- Éthique et déontologie,
- Protection et confidentialité des données,
- Règles de protection de la clientèle,
- Pratiques commerciales,
- Lutte contre les inégalités et la discrimination,
- Lutte contre la fraude,
- Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme,
- Règles du droit environnemental et sociétal,
- Gestion des achats,
- Normes de la réglementation fiscale.

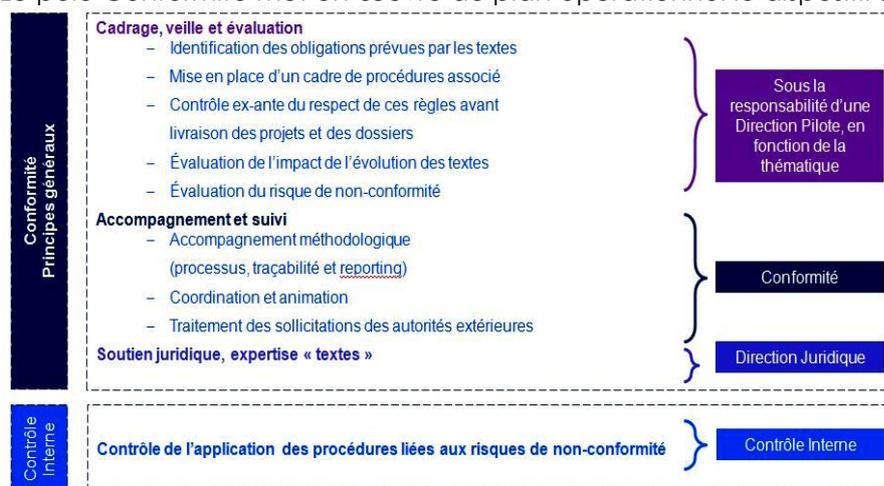
Le traitement de la thématique est conduit sous la responsabilité d'une ou plusieurs Entité(s) qui en coordonnent et animent le dispositif opérationnel.

Les entités mettent en place des actions de mise en conformité (référencement des obligations, veille et analyse d'impacts, procédures, évaluation et contrôles...).

Le soutien juridique, l'expertise « textes » sont assurés par la Direction Juridique du Groupe.

La mise en œuvre du dispositif revêt un caractère juridique en ce qui concerne la veille réglementaire et la vérification des contrats et autres documents du Groupe et un aspect gestion de risques en ce qui concerne l'analyse des impacts.

Le pôle Conformité met en œuvre au plan opérationnel le dispositif suivant :



## ► Contrôles et suivis

Afin de maîtriser les risques de non-conformité, le pôle Conformité met en œuvre un plan de contrôle et de suivi des risques.

Les plans de contrôle sont formalisés dans les plans de travail annuels conformité des Directions et dans celui du pôle Conformité.

La priorisation des axes de travail est définie au regard :

- de l'exposition aux risques de sanction ;
- des dispositifs nouvellement mis en place dans l'entreprise ;
- des évolutions de l'environnement juridique.

L'analyse des résultats des contrôles, réalisés par le pôle Conformité et le réseau des correspondants, permet un suivi de la mise en conformité du Groupe.

Les axes d'amélioration identifiés sont recensés dans les notes d'analyse, des entités ou du pôle Conformité, et transmis aux acteurs responsables des thématiques traitées.

De nouvelles phases de contrôles et d'analyses permettent d'assurer le suivi des axes d'amélioration préconisés dans le cadre de la mise en conformité du Groupe.

La cartographie des risques de non-conformité permet de répertorier ces axes d'amélioration et d'assurer le suivi de l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

Des reporting de suivis sont fait en « bottom-up » jusqu'à la Direction Générale. Le Comité d'Audit et des Risques est également régulièrement informé des travaux menés par le Fonction de Vérification de la Conformité.

Un rapport d'activité Conformité Groupe est établi.

Enfin à l'externe un reporting spécifique est dédié à l'ACPR.

La politique de Conformité est réexaminée au moins une fois par an.

Le Conseil d'Administration de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe, a validé le 20 octobre 2016 la politique de Conformité, telle qu'elle s'applique au Groupe Matmut.

En 2016 cette politique n'a fait l'objet d'aucune adaptation particulière dans la mesure où aucun changement important ou significatif ne l'a affectée.

## B.5 Fonction d'audit interne

La fonction d'Audit Interne est incarnée par le Directeur Groupe, Responsable de la Direction de l'Audit Interne. Elle est hiérarchiquement rattachée au Directeur Général du Groupe Matmut.

La politique d'Audit Interne mise en œuvre par la Direction de l'Audit Interne du Groupe Matmut couvre les processus, risques et actions de l'ensemble des entités qui le composent.

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE

---

#### Cadre d'exercice de la Fonction d'Audit Interne

L'activité de l'Audit Interne du Groupe Matmut est présentée dans 2 documents, une charte de l'Audit Interne et une politique d'Audit Interne. Toutes les deux ont été approuvées par le Comité d'Audit et des Risques du Groupe Matmut.

Ces documents précisent notamment :

- les objectifs et principes de fonctionnement de la Direction de l'Audit Interne,
- les conditions d'intervention de l'Audit, de la planification des missions au suivi des recommandations.

#### Planification des missions d'audit interne

Le plan d'audit est élaboré à partir d'une approche basée sur les risques et tient compte de diverses sources dont celles liées à la consultation systématique des Responsables de l'ensemble des entités du Groupe, de la Direction de la Maîtrise des Risques et des Commissaires aux Comptes.

Il est soumis aux Dirigeants Effectifs du Groupe avant approbation par le Comité d'Audit et des Risques.

Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces Instances.

#### Reporting et échanges

Le Responsable de l'Audit Interne est hiérarchiquement rattaché au Directeur Général. Il lui rend compte régulièrement de l'état d'avancement des missions, et de la mise en œuvre des recommandations par les entités concernées.

Il informe parallèlement le Président et le Comité d'Audit et des Risques.

Les contacts avec la Direction de la Maîtrise des Risques sont réguliers et nombreux.

Des échanges ont également lieu avec les Commissaires aux Comptes.

#### Process

Il comporte trois étapes :

La préparation : phase de prise de connaissance de l'activité ou du domaine audité.

Elle se concrétise par :

- l'élaboration d'un tableau de risques recensant les forces et faiblesses du domaine audité,
- l'établissement d'un « programme de travail » qui fixe la liste des tâches à accomplir : nature des investigations, identités des personnes à auditer, secteurs géographiques à privilégier, ...
- l'envoi d'une « lettre de mission » au Responsable de l'entité auditée afin de lui préciser les objectifs, la durée et les noms des collaborateurs en charge de la mission.

La réalisation : phase au cours de laquelle sont menées les opérations d'audit à proprement parler.

Elle débute en général par une « réunion d'ouverture » en présence des acteurs principaux de la mission. Le « programme de travail » y est présenté.

L'Audit peut alors procéder aux contrôles et analyses annoncés (entretiens, questionnaires, observations physiques, tests, examen de fichiers informatiques...).

La conclusion : phase ultime de la mission, elle s'ouvre par le dépôt d'un « projet de rapport » et sa présentation au Responsable de l'entité auditée au cours d'une nouvelle réunion appelée « réunion de clôture ». Les constats et recommandations formulés par l'Audit y sont discutés.

Ce n'est qu'à l'issue de ce nouvel échange contradictoire que le rapport définitif d'audit est établi. Il intègre le « plan d'actions » proposé par l'entité auditée en vue de la mise en œuvre des recommandations acceptées par elle.

### **Communication du rapport**

Le rapport définitif d'audit est adressé aux :

- Dirigeants Effectifs du Groupe,
- Membres du Comité d'Audit et des Risques,
- Commissaires aux Comptes,
- Responsable(s) de(s) l'entité(s) auditée(s),

mais aussi aux :

- Membres du Comité de Direction,
- Présidents des Directoires des filiales du Groupe,
- Directeurs Groupe non représentés au Comité de Direction.

### **Suivi des recommandations**

Le Responsable de l'Audit assume cette mission selon une procédure qui prévoit un échange trimestriel avec chaque Responsable d'entité ayant en charge la mise en œuvre de recommandations.

Les recommandations qualifiées « importantes » ou « urgentes », peuvent faire l'objet d'actions spécifiques de suivi.

Le Directeur Général est informé de toute difficulté relative à la mise en œuvre des recommandations.

La Direction de l'Audit Interne peut également diligenter à son initiative ou dans le cadre du plan d'audit, des missions de suivi.

## **POLITIQUE DE L'AUDIT INTERNE**

Le Conseil d'Administration de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe, a validé le 20 octobre 2016 la politique d'Audit interne Groupe.

## B.6 Fonction actuarielle

### ORGANISATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

---

#### Présentation de la Fonction Actuarielle

La Fonction Actuarielle du Groupe Matmut est incarnée par le Directeur Groupe, Responsable de la Direction Actariat Groupe et du Pilotage économique (DAGPE). Elle est hiérarchiquement rattachée au Directeur Général du Groupe Matmut.

#### Interactions de la Fonction Actuarielle avec les autres Fonctions Clés

Les 4 fonctions clés prévues par la Directive Solvabilité II sont centralisées et incarnées au niveau Groupe. Un Comité des Fonctions Clés, piloté par le Responsable de l'Audit Interne, regroupe trimestriellement les 4 Responsables des Fonctions Clés du Groupe. L'objectif est de pouvoir échanger régulièrement sur l'évolution de l'actualité réglementaire, l'avancement des dossiers techniques, l'actualité ACPR (par exemple : questionnaire « protection de la Clientèle ») et de communiquer autour des travaux respectifs des fonctions clés (rapport ORSA, rapport actuariel, plan d'audit, rapport conformité...).

#### Périmètre traité

Le Groupe Matmut est organisé en Groupe intégré. Matmut SAM, tête de Groupe, permet aux entités et aux filiales de bénéficier des services, moyens et fonctions (métiers ou supports) en place en son sein.

Ainsi, la Fonction Actuarielle est transverse aux différentes sociétés du Groupe Matmut.

### PROCÉDURE D'ÉLABORATION ET DE VALIDATION DU RAPPORT ACTUARIEL

---

#### Organisation fonctionnelle

La Fonction Actuarielle a confié à une actuaire IA certifiée la coordination des travaux du rapport actuariel et de la revue actuarielle Mazars (cf. paragraphe sur la gestion des conflits d'intérêt). Cette collaboratrice est rattachée à la DAGPE mais n'est pas impliquée dans les travaux de provisionnement, réassurance et souscription réalisés dans le cadre de la non vie. Pour réaliser ses évaluations, la Fonction Actuarielle s'appuie sur des ressources disponibles au sein de la DAGPE. Les intervenants disposent d'un accès large et autonome aux données techniques ainsi que d'une forte expertise sur l'ensemble du système d'informations décisionnelles du Groupe qu'elles ont contribué à créer.

Les équipes de la DAGPE ont la responsabilité de l'évaluation des provisions techniques des entités non vie du Groupe Matmut. En particulier, elles réalisent les travaux d'évaluation qui, en norme française, servent de base à la détermination des provisions complémentaires aux provisions estimées par la Gestion et nécessaires à la réalisation de la clôture des comptes (IBNR, prévisions de recours, provisions pour frais de gestion sinistres, provisions mathématiques). En norme Solvabilité 2, elles ont la responsabilité de la détermination des évaluations en « Best Estimate » des provisions pour primes et pour sinistres en brut et en net de réassurance ainsi que de l'évaluation des marges de risque.

En matière de réassurance, la DAGPE coordonne des travaux d'échanges des données et de résultats (réunions bimestrielles) avec la Direction Réassurance et le Courtier de réassurance. Enfin, il a été établie une forte coopération technique avec les équipes de la Direction Générale Adjointe production (DGAP) chargée d'élaborer la politique de souscription. Cette coopération est concrétisée par la mise en place de structures de données détaillées intégrant les principales évaluations macro-économiques produites par la DAGPE (IBNR, Prévisions de recours, Best Estimate).

### **Intervention des directions métier et support**

L'objectif du rapport actuariel est que la Fonction Actuarielle donne un avis actuariel indépendant sur la fiabilité des provisions, sur la politique de souscription et sur la politique de réassurance, en établissant de manière transparente toutes ses remarques et en justifiant ses recommandations. Dans ce contexte, à la demande de la Direction Générale et à l'instar de ce qui est réalisé dans le cadre des missions de l'audit interne, chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, ont été sollicitées afin de formuler un avis argumenté sur l'ensemble des analyses et des recommandations émises par la Fonction Actuarielle.

Le rapport actuariel a ainsi été rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires. Cependant, la Fonction Actuarielle reste la seule responsable des recommandations contenues dans ce rapport.

### **Gestion des conflits d'intérêt**

Au regard de la forte implication de la Fonction Actuarielle, incarnée par le Directeur Groupe de la DAGPE, dans la détermination des provisions techniques, une revue actuarielle réalisée par un cabinet d'actuariat indépendant est réalisée chaque année sur les évaluations produites par la DAGPE dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels. Cette revue vise à s'assurer du niveau d'exhaustivité des traitements réalisés par la DAGPE, du caractère pertinent et adapté des méthodologies utilisées et donne lieu à l'émission de recommandations à destination du Responsable de la Fonction Actuarielle et de la Direction Générale.

### **Suivi des recommandations**

Le suivi des recommandations est réalisé grâce à un outil informatique (progiciel) adapté à ce type de gestion, commun au suivi des recommandations qui peuvent émaner des différentes Fonctions Clés de l'entreprise (Contrôle Interne - Audit Interne).

## B.7 Sous-traitance

Le Groupe Matmut définit la sous-traitance comme le fait de confier la réalisation d'une partie de ses activités ou fonctions d'assurance à une autre entreprise qui effectuera les travaux confiés soit directement, soit en recourant elle-même à la sous-traitance.

Dans ces situations, le Groupe Matmut doit s'assurer que la sous-traitance d'activités ou de fonctions opérationnelles importantes ou critiques n'est pas effectuée d'une manière susceptible d'entraîner l'une des conséquences suivantes :

- Compromettre gravement la qualité de son système de gouvernance ;
- Accroître indûment son risque opérationnel ;
- Compromettre la capacité des autorités de contrôle de vérifier qu'il se conforme bien à ses obligations ;
- Nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des preneurs.

Le Groupe Matmut conserve l'entière responsabilité des risques auxquels il est exposé du fait des accords conclus avec ses sous-traitants, lesquels ne sauraient le dispenser des obligations qui lui incombent tant à l'égard de sa clientèle que de son autorité de contrôle.

Afin de formaliser l'ensemble de ces dispositions, une Politique de sous-traitance du Groupe a été élaborée.

Elle se traduit par un renforcement du suivi et des dispositifs de contrôles des activités externalisées qualifiées d'importantes ou critiques par la Direction Générale et des fonctions et activités déléguées intra-groupe.

Elle est soumise au Directeur Général de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe, puis validée par son Conseil d'Administration. Enfin, la politique de sous-traitance fait l'objet d'une révision annuelle.

### EXIGENCES D'UN CONTRAT ECRIT

---

Dans le but de développer une relation de partenariat univoque fondée sur des objectifs communs, de confiance réciproque et de bénéfice mutuel, un accord écrit définit le cadre des relations entre le Groupe Matmut et ses sous-traitants, sur des bases claires et précises permettant une compréhension identique des droits et obligations des deux parties.

Le contrat est systématiquement validé par la Direction Juridique du Groupe Matmut également chargée de la centralisation et de l'archivage de l'ensemble des contrats de sous-traitance signés par le Groupe.

Sa signature revient à l'autorité désignée par la Direction Générale.

### ACTIVITES EXTERNALISEES

---

Le Groupe Matmut a recours à la sous-traitance afin de répondre au mieux à la diversification de ses activités et des prestations offertes.

Il se concentre sur son activité principale et fait réaliser, par des intervenants extérieurs, des travaux qualifiés de secondaires ou au contraire des travaux nécessitant une spécialisation ou une adaptation régulière aux changements techniques ou technologiques.

L'objectif est de maintenir un niveau de performance compatible avec la stratégie fixée par les instances dirigeantes du Groupe, lorsque ce niveau ne peut être atteint avec les seules ressources internes du Groupe.

Les modalités de sélection des prestataires de services et les dispositions à inclure dans l'accord d'externalisation permettent de répondre aux exigences et obligations qui incombent au Groupe Matmut en termes de gestion des risques et de contrôle interne.

Tous les contrats ou accords du Groupe ont été examinés en lien avec l'ensemble des Directions du Groupe pour déterminer s'ils entraînent ou non dans le périmètre Groupe de la sous-traitance.

A l'issue de cette revue, un premier état des sous-traitants a été établi et soumis à la Direction Générale. Cette dernière s'est prononcée sur ceux devant faire l'objet d'un suivi renforcé.

## ACTIVITES ET FONCTIONS DELEGUEES INTRA-GROUPE

---

Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe, permet aux filiales de s'appuyer sur ses fonctions transverses et de bénéficier de toute l'expertise métier nécessaire à chaque entité qui le compose selon ses activités et ses besoins.

Les délégations de gestion intra-groupe sont soumises aux mêmes exigences d'encadrement, de suivi et de contrôle que la sous-traitance externalisée.

## MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES ACTIVITES SOUS TRAITÉES

---

Pour la mise en œuvre et le suivi des activités sous-traitées, le pôle Sous-Traitance de la Direction de la Maîtrise des Risques (DMDR), les Directions pilotes (Directions demandeuses de l'externalisation ou directement concernées par celle-ci) et les entités transverses Groupe (Contrôle interne - Conformité – Audit Interne – Direction Juridique - Service Réclamation - Département Anti-fraude/Anti-Blanchiment - Direction Comptabilité, Contrôle de Gestion, Finances, Placements) agissent en complémentarité.

Le cadre général est défini par la politique de sous-traitance du Groupe, élaborée en considérant principalement les éléments suivants :

- La capacité du Groupe, en situation de sous-traitance, à faire face à tout moment à ses engagements vis-à-vis des assurés (protection de la clientèle, qualité du service rendu) ;
- La capacité du prestataire à faire face à tout moment, à ses engagements vis-à-vis du Groupe (ressources financières, techniques, humaines...).

Le dispositif opérationnel, décrit dans des processus et procédures, est animé par le binôme Direction pilote/Pôle sous-traitance de la DMDR :

- La Direction pilote, interlocuteur privilégié du sous-traitant, répond de la maîtrise de l'ensemble des risques inhérents à la délégation de gestion dont elle conserve l'entière responsabilité ;
- Le pôle Sous-Traitance de la DMDR appréhende les dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne déployés par le sous-traitant pour garantir un traitement conforme des activités déléguées et documente en conséquence.

Le dispositif de contrôle et de suivi des activités sous-traitées « importantes ou critiques » mis en place progressivement par le Groupe :

- Garantit la conformité juridique et réglementaire des accords de sous-traitance ;
- Est Intégré au dispositif Groupe de contrôle et de suivi des risques inhérents aux activités dont la réalisation est conservée en interne ;
- Prévoit l'élaboration d'un reporting interne spécifique.

Le reporting normalisé inclut notamment :

- Le « Book sous-traitant » : recueil de la documentation du dispositif de gestion de l'activité déléguée mis en place chez le sous-traitant, synthèse des principaux risques liés à cette délégation, évaluation de l'impact de ces risques sur l'une des conséquences énumérées dans la Directive ;
- La « Note de synthèse » : bilan risques et perspectives issu des éléments contenus dans le « Book » sous-traitant ;
- Le « Plan de travail » : outil de planification et de suivi des travaux à engager identifiés dans le « Book » sous-traitant et la Note de synthèse.

## **INFORMATIONS SUR LES SOUS-TRAITANTS :**

---

L'accord écrit régissant la relation avec le sous-traitant doit énoncer clairement les devoirs et responsabilités de chacun et prévoir notamment l'engagement du sous-traitant à se conformer à toutes les dispositions législatives, exigences réglementaires et lignes directrices applicables, ainsi qu'aux politiques approuvées par le Groupe Matmut.

La liste des sous-traitants devant faire l'objet d'un suivi, actualisée chaque année, est élaborée afin de prendre en compte les décisions d'externalisation prises par la Direction Générale, l'évolution de l'activité du Groupe, l'actualité des Directions et entités, la modification du périmètre des délégations, la rupture d'un contrat, ...

Cette liste, soumise à la validation de la Direction Générale, est communiquée aux Directions du Groupe et au Comité d'Audit et des Risques.

L'ensemble des prestataires de service ci-dessous listés ont tous leur siège social situé en France.

Liste des sous-traitants 2016 :

DÉLÉGATAIRE	ACTIVITÉ / PÉRIMÈTRE
<b>ACTIVITÉS D'ASSURANCE/FONCTIONS CLES AU SENS DE LA DIRECTIVE (ARTICLE 49)</b>	
<b>ASSISTANCE</b>	
IMA G.I.E.	Gestion de l'Assistance en déplacement/aux personnes Tous contrats/Tous produits
IMH G.I.E.	Gestion de l'Assistance Habitation Réparation en nature Tous contrats MGAR
<b>GESTION SINISTRES / PRESTATIONS SANTE</b>	
NAVIMUT Gestion Sinistres Plaisance	Gestion des sinistres Navigation De Plaisance
S.A.S. SFEREN Réparation	Gestion et animation d'un réseau de réparateurs agréés et d'un réseau d'experts en automobiles Sinistres MRSQ
DARVA	Échange de Données Informatisées Contrats MRSQ / MGAR
iGestion	Liquidation de prestations Tous contrats Santé
CETIP (iSanté)	Gestion du tiers payant Tous contrats Santé
Carrés bleus	Mise à disposition d'un réseau d'opticiens et délivrance d'accords de prise en charge
MUTAVIE	Apériteur du contrat d'assurance vie de couverture facultative de prêt Socram dont Matmut Vie est coassureur Subdélégation de MUTAVIE à SOCRAM pour la gestion du contrat (Décès, Incapacité, Invalidité)
FILACTION	Recouvrement amiable des impayés (Créances sinistres)
Cabinet ISARD	
EUROACTING	
SOGEDI	
IMA Technologie	Expertise technique dans le cadre de la Garantie "Panne mécanique" Assistance Juridique hors horaires MPJ
DÉLÉGATAIRE	ACTIVITÉ / PÉRIMÈTRE
<b>DISTRIBUTION DE CONTRATS</b>	
LMDE	Distribution des contrats Étudiants
MGAS Mutuelle Générale des Affaires Sociales	Distribution des contrats Étudiants Distribution du contrat MPAP
AMF SAM	Animation et développement de partenariats Fonction Publique
ADREA	Distribution de contrats IARD
OCIANE	Distribution des contrats Assurance Scolaire (Matmut SAM) et SMAC (Matmut Mutualité)
<b>REASSURANCE</b>	
AON	Etude et placement des couvertures d'assurance Réalisation de prestations de conseil y afférents Analyse financière dynamique (DFA)
<b>FINANCES/PLACEMENTS</b>	
OFI AM	Gestion d'actifs financiers
<b>FONCTIONS CLES</b>	
Cabinet MAZARS	Revue actuarielle annuelle des évaluations (calcul des provisions techniques)
<b>ACTIVITÉS HORS ASSURANCE À FORT IMPACT STRATÉGIQUE ET/OU FINANCIER (CHARTRE INTERNE POUR LES RELATIONS DE SOUS-TRAITANCE DU GROUPE)</b>	
<b>PRESTATIONS LIEES A LA GESTION SINISTRES/CONTRATS</b>	
ARCHIVECO	Archivage dossiers sinistres et production
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>	
MOODY'S	Générateur de scénarios économique Mission de conseil
ALLAN BEKER	Gestion locative du parc immobilier Gestion sinistre pour compte Achats/ventes/location d'immeubles de placement ou d'exploitation



## **Profil de risque**

Partie C

## C.1 Risque de souscription

Du fait des activités des différentes entités constituant le Groupe Matmut, le risque de souscription du Groupe Matmut est essentiellement un risque de souscription « non vie ». Il comporte un risque de souscription « santé » et, plus accessoirement, un risque de souscription « vie ».

Concernant le risque de souscription non vie, il s'agit principalement d'un risque de réserve et de prime.

### MESURES D'EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

#### Mesures qualitatives et quantitatives à caractère technique

Le Groupe Matmut suit ses activités et de ce fait, son exposition aux risques, à travers différents indicateurs, suivis de ses résultats techniques et de sa solvabilité. Par ailleurs, différentes procédures sont en place permettant une appréciation des risques en amont de la souscription, un suivi du portefeuille dont l'objectif est de corriger toute déviation des résultats.

Concernant les procédures, notamment la politique de souscription du Groupe Matmut s'appuie :

- sur des règles d'appréciation du risque propres à chaque activité ;
- sur un suivi permanent du portefeuille sous tendant les politiques, notamment pour les activités IARD, de tarification et de résiliation.

Ainsi, un suivi mensuel du portefeuille est établi et présenté aux instances du Groupe ; celui-ci comporte différents indicateurs relatifs à l'évolution du portefeuille ainsi qu'à la sinistralité.

Les tableaux ci-dessous présentent les activités du Groupe à travers plusieurs indicateurs. Ces indicateurs, qui font l'objet d'un suivi périodique (mensuel ou trimestriel), constituent des indicateurs des risques qui permettent d'évaluer et de suivre l'évolution de l'exposition à ces risques de l'entité.

Le tableau suivant, sur le portefeuille, permet de suivre son évolution et d'alerter sur toute dérive du profil de risque de l'entité.

Nature du contrat	31/12/2016	31/12/2015
Automobile	2 716 549	2 708 732
Habitation	2 191 297	2 204 230
Autres contrats IARD (hors entreprises)	177 258	183 204
IARD des entreprises	148 426	145 409
Dommages corporels (Accidents de la Vie, ...)	1 129 970	1 115 363
Assurance Santé	293 098	303 536
Assurance Vie	119 552	116 513
TOTAL	6 776 150	6 776 987

Le tableau ci-dessous présente 2 composantes majeures que sont le chiffre d'affaires et les provisions techniques en brut de réassurance (hors marge de risque) au 31/12/2016 :

Lines of Business (LoB) Y compris acceptations proportionnelles	Chiffre d'affaires	Poids	Provisions techniques (Brutes, hors MR)	Poids
1 Frais de soins	300 313	15%	29 859	1%
2 Perte de revenus	170 928	9%	44 123	3%
4 RC Automobile	317 099	16%	987 746	59%
5 Automobile autre	511 709	26%	122 535	7%
7 Incendie et autres dommages aux biens	372 106	19%	199 443	12%
8 RC Générale	86 449	4%	242 270	14%
10 Protection juridique	70 507	4%	69 048	4%
11 Assistance	83 898	4%	1 108	0%
29 Assurance santé similaire à la Vie			661	0%
30 Assurance Vie avec participation aux bénéficiaires	82 967	4%	999 622	59%
32 Autres Assurances Vie	6 898	0%	955	0%
34 Rentes issues de contrats non vie			227 836	14%
36 Réassurance Vie	1 601	0%	23 787	1%
<b>TOTAL - Matmut</b>	<b>2 004 475</b>		<b>2 946 777</b>	

Ces différentes données montrent le poids très important de l'activité Automobile ; la 2<sup>ème</sup> activité principale étant le risque Habitation à travers les garanties Incendie et autres Dommages aux Biens ainsi que la Responsabilité Civile (RC) Générale.

### Mesures quantitatives d'exposition à travers la solvabilité

Le Groupe Matmut détermine trimestriellement la mesure de sa solvabilité. Pour ce faire, la formule standard de la réglementation Solvabilité 2 est utilisée.

Les modules de risque auxquels le Groupe Matmut est exposé sont les suivants :

#### ► Le risque de souscription non vie

Ce risque couvre la quasi-totalité du risque de souscription, des engagements assurantiels du Groupe Matmut du fait de l'orientation de son activité principalement sur les LOB Automobile, Responsabilité Civile, Dommages.

Il représente environ 78 % / 79 % du total de ces 3 sous modules de risque.

Ce risque de souscription non vie comporte à la fois un risque de primes et de réserves ainsi qu'un risque catastrophe. Ce risque catastrophe est net de la réassurance souscrite. Dans ce module, le risque de mitigation n'est pas pris en compte ; il en est tenu compte dans le risque de contrepartie.

#### ► Le risque de souscription santé

Ce risque correspond aux engagements au titre des contrats santé (mutuelle Ociane Groupe Matmut) mais également au titre des garanties de dommages corporels incluses dans les contrats IARD ainsi que les garanties des contrats Assurance de Personnes (Accidents de la Vie).

Il représente environ 18 % / 19 % du total de ces 3 sous modules de risque.

Comme pour le risque non vie, le risque santé est couvert par de la réassurance ; le montant de capital nécessaire à la couverture de ce risque est donc également en net de réassurance.

### ► Le risque de souscription vie

Ce risque correspond aux contrats d'assurance sur la vie (Matmut Vie) et aux rentes issues des contrats non vie (indemnisation des dommages de responsabilité civile corporels). Il représente environ 2 % / 3 % du total de ces 3 sous modules de risque.

Les montants sont en M€	2016	2015
<b>Risque Non Vie dont :</b>	<b>511,3</b>	<b>503,4</b>
Catastrophe	90,3	101,8
Primes et Réserves	481,2	468,2
Diversification	- 60,2	- 66,6
<b>Risque Santé dont :</b>	<b>107,1</b>	<b>80,1</b>
Santé similaire à la Vie	0,8	0,8
Santé similaire à la Non Vie	105,9	79,1
Catastrophe	4,8	2,0
Diversification	- 4,5	- 1,9
<b>Risque Vie dont :</b>	<b>19,8</b>	<b>19,4</b>
Longévité	10,7	9,3
Mortalité	2,0	3,4
Invalidité / Morbidité	0,0	0,0
Chute	2,9	8,7
Catastrophe	2,2	2,1
Frais	7,0	3,6
Révision	6,7	6,0
Diversification	- 11,8	- 13,9

### CONCENTRATION DE RISQUE

Comme présenté plus haut, et compte tenu de la diversification du portefeuille du Groupe Matmut (principalement sur des risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

### TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

#### Techniques actuellement utilisées

Afin de protéger son bilan à l'encontre de la survenance de sinistres qui, tant de par leur intensité, que de leur fréquence anormale seraient de nature à mettre en péril la qualité de ses résultats techniques, le Groupe Matmut a recours à la souscription de divers traités de réassurance destinés à transférer vers des réassureurs, tout ou partie de la charge générée par cette sinistralité atypique.

Ces traités sont portés par Matmut SAM, AMF Assurances et Inter Mutuelles Entreprises. Les programmes de réassurance de chacune de ces filiales sont présentés en détail dans leurs rapports spécifiques.

D'une façon générale, l'établissement du projet de plan de réassurance de l'exercice consiste, tout d'abord, en l'examen des engagements résultant des divers types de contrats souscrits par chaque société du Groupe Matmut.

Sont ainsi examinés l'ensemble des garanties offertes ainsi que le montant des couvertures qui s'y rapportent.

Est également réalisée une analyse portant sur :

- Les évolutions des portefeuilles constitués,
- La sinistralité constatée tant en termes de fréquence que d'intensité,
- La projection des évolutions probables ou possibles de la sinistralité,
- Une analyse des résultats des traités souscrits par le passé.

Une attention toute particulière est portée sur les simulations pouvant être réalisées en ce qui concerne les conséquences des sinistres prenant leur origine dans la survenance d'événements de nature climatique.

Dans la réalisation de cet exercice, il est fait également appel aux conseils d'un courtier en réassurance (AON Benfield) à qui sont également confiées les opérations de placement sur le marché.

En ce qui concerne l'exercice 2016, ont été souscrits des traités protégeant les engagements du Groupe pouvant résulter des garanties suivantes :

- Responsabilité Civile Automobile et Non Automobile,
- Incendie et Risques annexes et ce, tant en ce qui concerne les risques directs que les responsabilités locatives,
- Attentats et Actes de Terrorisme,
- Catastrophes Naturelles,
- Tempêtes et Autres Événements Climatiques,
- Accidents Corporels et Décès Toutes Causes.

Il est à noter que certains traités sont souscrits soit en commun avec les Mutuelles membres de l'Association de Réassurance Commune des Assureurs Mutualistes (ARCAM) (responsabilité civile, responsabilité locative), soit en commun avec Macif, BPCE Assurances et Maif (protection des engagements résultant d'événements climatiques et accidents corporels et ce, en complément des réassurances souscrites en propre par le Groupe Matmut).

### **Évolutions envisagées sur l'horizon du plan stratégique**

Chaque année, les travaux de renouvellement consistent en la réalisation d'études techniques notamment avec le courtier Aon de façon à déterminer la structure de l'année suivante et placer les priorités et portées adaptées à l'évolution du chiffre d'affaires. Ces études sont fonction des expositions, du contexte réglementaire et économique. Compte tenu de la stabilité globale du profil de risque, il n'est pas prévu de modification majeure du programme actuel dans les projections.

### **SENSIBILITÉ AU RISQUE DE SOUSCRIPTION**

---

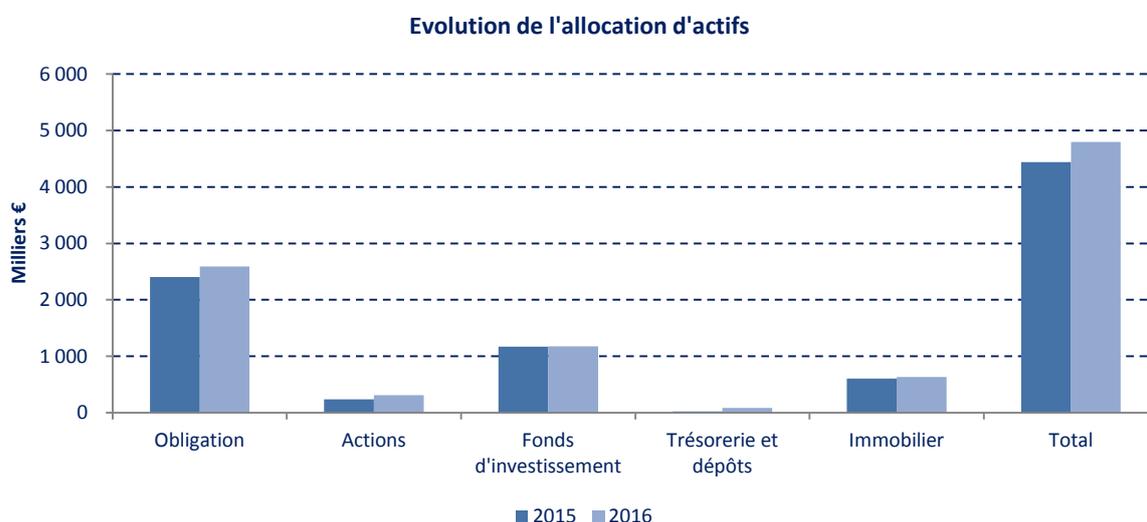
Chaque année, dans le cadre de l'ORSA, chaque entité du Groupe Matmut établit plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur les activités d'assurances que sur les actifs (pour ces derniers, les hypothèses sont communes à toutes les entités. Elles réalisent également un test combiné prenant en compte le choc de souscription et un choc financier (le plus péjoratif pour le Groupe).

Concernant le Groupe Matmut, seul le choc combiné est réalisé ; aussi, les mesures de sensibilité au risque de souscription ne sont pas disponibles au niveau du Groupe.

Ces mesures sont présentées – au niveau de chaque entité du Groupe – dans les rapports SFCR de chacune d'entre elles.

## C.2 Risque de marché

Au 31 décembre 2016, le total des actifs, en valeur économique, représente 4 796 millions d'euros contre 4 438 millions d'euros en 2015. Cette importante évolution est principalement due à l'intégration de la mutuelle Ociane Groupe Matmut dans le périmètre du Groupe (~295m€) et également à l'évolution des encours de Matmut Vie. La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2016, est représentée ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs du Groupe Matmut reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est en progression par rapport à 2015. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en direct (avec également une part de fonds de diversifications obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille est de A pour une maturité moyenne de 11 ans. Face au contexte de taux bas, la part investie en taux fixe diminue légèrement du fait de remboursements réinvestis majoritairement en taux variables et assimilés.

L'évolution de l'exposition actions est en hausse du fait de la prise en compte de la poche actions de la mutuelle Ociane Groupe Matmut qui contient notamment une exposition à l'entité Mutex. Combinée à l'exposition initiale du Groupe sur cette entité (via Matmut Mutualité), Mutex représente à présent environ 30% de la poche actions du Groupe.

Enfin, le poids du portefeuille d'immobilier est relativement stable sur la période. Au sein de cette poche, l'immobilier de placement représente un peu moins de la moitié. Par ailleurs, l'exposition géographique est principalement concentrée sur la Seine Maritime du fait, entre autres, du poids de l'immobilier d'exploitation.

Compte-tenu de l'allocation d'actifs, la déclinaison de la formule standard Solvabilité 2 donne la décomposition ci-dessous du coût en capital au 31 décembre 2016. Elle confirme notamment l'absence de risque de concentration important au sein du portefeuille :

Décomposition du SCR Marché au 31-12-16	
<i>Risque Taux d'intérêt</i>	8%
<i>Risque Action</i>	46%
<i>Risque Immobilier</i>	20%
<i>Risque de Spread</i>	38%
<i>Risque de Concentration</i>	1%
<i>Risque de change</i>	7%
<i>Diversification</i>	-20%

Cette métrique est suivie et calculée mensuellement au niveau du Groupe pour autant le pilotage des actifs s'effectue directement au niveau de chaque entité. Le détail de ce suivi est disponible dans les rapports SFCR des entités.

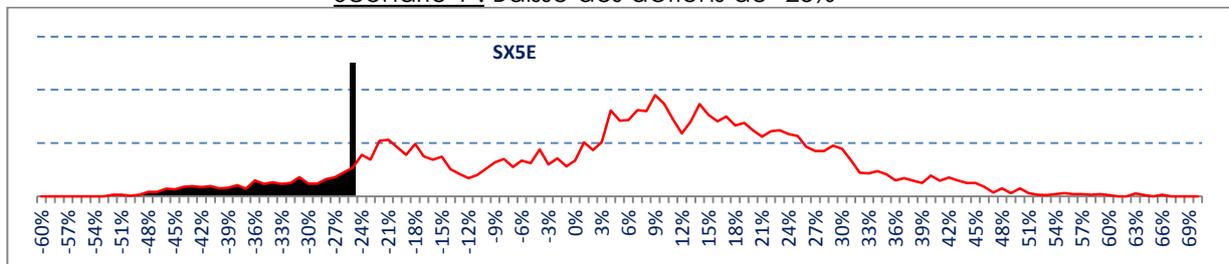
## Résistance

Afin d'évaluer la résistance du portefeuille d'actifs à des environnements économiques adverses et à différents chocs de marchés, le seul scénario alternatif joué dans le cadre de l'ORSA ne peut être considéré comme suffisant et nécessite d'être complété par la réalisation de différentes mesure de stress. Cette évaluation se décline à travers trois différents types de stress et des « reverse » stress tests tels que décrits ci-dessous :

### ► Unitaires

Ils sont performés mensuellement en choquant les grands facteurs de risques du portefeuille (actions, immobilier et taux) et permettent de rendre compte de l'impact de la réalisation de chocs instantanés sur le portefeuille. Notamment, ils permettent d'isoler l'impact des facteurs de risque importants sur le portefeuille et cela, indépendamment des autres. Actuellement, trois chocs « forfaitaires » sont appliqués, ainsi qu'un scénario d'agrégation :

Scénario 1 : Baisse des actions de -25%



En se référant à l'indice Eurostoxx50, ce scénario a une période de retour de 12 ans.

Par ailleurs, le choc est réalisé en ligne à ligne (chaque ligne se voyant affecter une sensibilité action qui peut être nulle si la ligne en question ne présente pas de risque actions) et sur la base de la valeur de marché et tel que décrit ci-dessous :

$$\text{Choc action : } \Delta VM_{\text{ligne}} = VM_{\text{ligne}} \times \delta_{\text{actions}} \times -25\%$$

Scénario 2 : Baisse de l'immobilier de -25%



En considérant la formule standard de l'EIOPA, le Groupe Matmut est sur un choc bicentenaire. Le choc est calculé sur la même base méthodologique que celui sur les actions :

$$\text{Choc immobilier : } \Delta VM_{\text{ligne}} = VM_{\text{ligne}} \times \delta_{\text{immobilier}} \times -25\%$$

Scénario 3 : Hausse uniforme de la courbe des taux de 200bp



Sur la base du taux swap 10 ans et sur une profondeur d'historique de 20 ans, le Groupe Matmut est sur un choc centenaire (sur une année glissante).

Concernant le choc sur les taux, il est calculé différemment suivant que la ligne soit un OPCVM ou un titre obligataire. Ci-dessous la description de sa mise en œuvre :

#### Choc taux :

Cas d'un titre obligataire

##### Étape n° 1

Valorisation des lignes obligataires sur la base de la courbe swap à date :  $VM_{initial}$

##### Étape n° 2

« Bump » de la courbe swap à date de +200Bp pour obtenir la courbe swap choquée

##### Étape n° 3

Valorisation des lignes obligataires sur la base de la courbe choquée :  $VM_{choquée}$

##### Étape n° 4

Calcul du choc de taux pour la ligne obligataire :  $DVM_{ligne} = VM_{choquée} - VM_{initial}$

Cas d'une ligne type OPCVM :  $\Delta VM_{ligne} = VM_{ligne} \times \delta_{taux} \times Proxy\ Duration\ Taux$

#### Scénario 4 : Sommes des scénarios $1 \leq i \leq 3$

Ce scénario a pour objectif de rendre compte de l'impact de la simultanéité des événements précédents. Il n'est pas immédiat d'estimer la période de retour d'un tel événement et l'hypothèse d'une structure de corrélation parfaite est largement discutable.

Ci-dessous les résultats de ce stress test au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016 :

<b>Stress Tests</b>	<b>31-déc-15</b>	<b>31-déc-16</b>
<i>Taux - Spread + 200 Bps</i>	235,00	272,60
<i>Actions choc de - 25%</i>	156,10	182,60
<i>Immobilier choc de - 25%</i>	147,10	153,60
<b>Σ des chocs</b>	<b>538,20</b>	<b>608,80</b>
	<b>12,3%</b>	<b>12,7%</b>

#### ► Historiques

Proche, dans l'esprit et dans la réalisation des stress test prospectifs spécifiques (cf. ci-dessous), ils complètent la vision du risque du Groupe Matmut en lui permettant de pouvoir quantifier la robustesse de son portefeuille face à des crises financières historiques et cela, tout en considérant la structure de corrélation propre à chaque période. Pour autant, leur interprétation doit être nuancée du fait que l'évaluation de ces chocs s'effectue de façon instantanée alors même qu'historiquement ils se sont déroulés sur une ou plusieurs années. Ainsi la mise en œuvre de « managements actions », non prise en compte ici, atténuerait l'impact de ces chocs.

Une fois réalisés, ils ont vocation à être réactualisés lorsque la déformation du profil de risque du portefeuille le justifie. Les 4 périodes historiques ci-dessous ont été évaluées :

- Krach obligataire de 1994 (de février à fin novembre)
- Bulle internet (de mars 2000 à fin mars 2003)
- Crise du crédit (de juillet 2007 à fin mars 2009)
- Crise des souverains (de mai 2010 à fin novembre 2011)

Afin de calibrer au mieux ces différentes périodes, il est important d'identifier les principaux facteurs de risques du portefeuille d'actifs. Ils l'ont été sur la base d'un compromis entre :

- Une granularité assez fine pour retranscrire au mieux les impacts des stress.
- Des historiques de données de marchés suffisants.

Au regard de ces deux critères et de son allocation d'actifs, le Groupe Matmut a retenu :

### Risque actions

L'indice de marché choisi pour le mesurer est l'Eurostoxx50. Ce dernier correspond relativement bien à la structure sous-jacente du risque action dans son portefeuille. Cet indice est disponible sur un pas quotidien depuis le 31 décembre 1986.

### Risque immobilier :

Le risque immobilier de son portefeuille est principalement un risque d'immobilier physique (immeubles d'exploitation, résidentiels, bureaux) en France. En considérant la décomposition du portefeuille immobilier vue précédemment, et au regard des indices statistiques disponibles, le Groupe Matmut a décidé de retenir le proxy suivant :

- ❑ 75% de l'indice EDHEC IEIF Immobilier d'entreprise FRANCE

Disponible depuis 1980 en annuel, puis en semestriel depuis 1988 et enfin en mensuel depuis juin 2008. L'indice retenu est l'indice brut, c'est à dire revenus réinvestis.

- ❑ 25% de l'indice INSEE des prix des logements anciens PROVINCE.

### Risque taux :

Le risque de taux est un des risques prépondérants. Pour l'appréhender au mieux, et compte tenu du fait que le portefeuille soit géographiquement ciblé sur la zone euro, le Groupe Matmut a choisi les taux swaps euro comme référence de marché : plus spécifiquement, les maturités 1 an, 5 ans, 10 ans et 20 ans. Le choix de suivre une « courbe simplifiée » plutôt qu'une maturité particulière se justifie par sa volonté de retranscrire les 3 grandes déformations explicatives du risque de taux : Translation, Pentification et Courbure.

L'historique des taux swaps euro est disponible en pas quotidien depuis 1999. Avant cette date le Groupe Matmut prend en considération les taux allemands (DEM).

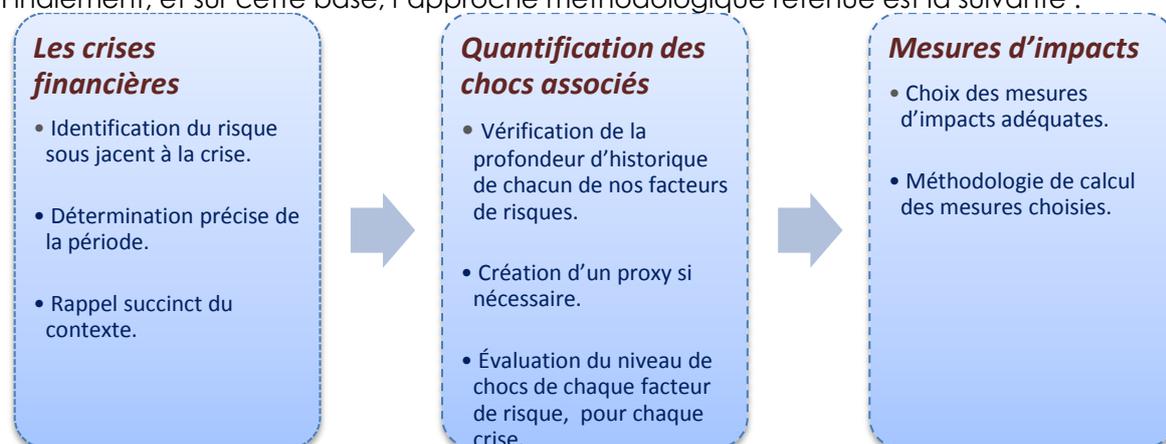
### Risque crédit :

Au regard du portefeuille, le Groupe Matmut aurait souhaité décomposer le risque de crédit suivant les axes :

- Type de risques : Souverains, Corporates ou Financières.
- Zone géographique : Zone euro
- Par ratings : AAA, AA, A, BBB et HY.
- Par maturités : 1 an, 5 ans, 10 ans et 20 ans.

Après avoir étudié les indices crédit existants, leurs disponibilités et leurs profondeurs d'historiques, le choix s'est porté sur les indices JPM MAGGIE qui offrent un bon compromis entre un historique conséquent (depuis 1999) et une granularité relativement fine (zone euro, par ratings et par maturités). A noter également que ces indices sont exprimés en swap spread ce qui en facilite d'autant plus l'utilisation.

Finalement, et sur cette base, l'approche méthodologique retenue est la suivante :



Par ailleurs, les mesures d'impact retenues sont les suivantes :

- Variation de la valeur de marché du portefeuille.

- Variation du stock de plus values plus ou moins latentes (PMVL), de provisions risques d'exigibilité (PRE), et de provisions pour dépréciation durable (PDD).
- Déformation du profil de risque.
- Impact sur le ratio de couverture Solvabilité 2.

#### ► **Prospectifs spécifiques**

L'enjeu est d'évaluer l'impact des tests sur le profil de risques et sur le ratio de couverture des fonds propres. Ils sont évalués annuellement dans le cadre du processus ORSA au niveau de chaque entité. En particulier, deux types de chocs financiers ont été testés en 2016 sur les portefeuilles d'actifs des entités du Groupe afin d'en évaluer l'impact sur les filiales, et plus particulièrement sur leurs ratios de solvabilité réglementaire. Les entités réalisent également un choc combiné agrégeant un choc de souscription et le choc financier le plus impactant au niveau Groupe (choc financier A).

Concernant le Groupe Matmut, seul ce choc combiné est réalisé ; aussi, les mesures de sensibilité au seul stress financier ne sont pas disponibles au niveau du Groupe. Pour autant, elles sont présentées en détail – au niveau de chaque entité du Groupe – dans les rapports de chacune d'entre elles.

#### ► **Reverse stress tests**

Dans ce cadre, le Groupe Matmut quantifie mensuellement les niveaux de stress à appliquer à certains facteurs de risques qui consommeraient totalement le stock de plus-value latente sur les périmètres identifiés ci-dessous :

- Actions => quantification du choc actions.
- Immobilier => quantification du choc immobilier.
- Périmètre taux R332-19 et global => quantification indépendante des chocs taux et crédit.

## C.3 Risque de crédit

### PRESENTATION DU RISQUE DE CREDIT

Le Groupe Matmut est soumis au risque de crédit pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Il est plus particulièrement exposé au titre des expositions de type 1 du fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture des différents engagements pris par les entités constituantes du Groupe et des avoirs en banque.

Le tableau ci-dessous présente les montants de créances au 31/12/2016 par type d'exposition :

Type de créances	Montant (en M€)
Type 1	344,2
Type 2	105,4
TOTAL	449,6

### EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT

Le montant du SCR de crédit au 31/12/2016 s'établit à 30 M€ ; ce SCR est peu significatif dans le total du SCR du Groupe Matmut ; ce SCR de contrepartie est stable.

En effet, le programme de réassurance couvrant les contrats d'assurance n'a pas connu d'évolution.

Par ailleurs, les autres postes du bilan pour lesquels le risque de contrepartie s'applique sont peu fluctuants.

### CONCENTRATION DE RISQUE

Au niveau de la réassurance, compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs du Groupe Matmut, il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles.

La diversification des réassureurs est formalisée via une limite d'engagement fixée à 20% de chaque programme, sauf cas particuliers.

Par ailleurs, la stratégie du Groupe n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

### TECHNIQUES D'ATTENUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Techniques utilisées actuellement et envisagées sur l'horizon du plan stratégique :

Au-delà de la limite d'engagement par réassureur évoquée ci-dessus, le Groupe Matmut s'est doté de règles internes visant à atténuer le risque de contrepartie, et notamment :

- une veille tout au long de l'année sur la solidité financière des réassureurs, via l'outil Market Review ;
- une clause de résiliation anticipée, incluse dans les traités, en cas de dégradation importante du rating du réassureur ;
- la garantie par les réassureurs de leurs engagements sous forme de gage espèces ou nantissements de comptes titres.

Justification et effet de ces techniques d'atténuation :

Au-delà des mesures de prévention prises en matière de suivi et de gestion du risque de contrepartie (cf. ci-dessus), les nantissements apportés par les réassureurs permettent, via l'évaluation basée sur la formule standard, de réduire la perte en cas de défaut et in fine d'atténuer le SCR défaut. Le Groupe Matmut prévoit le maintien systématique de ces nantissements sur l'horizon de projection (La Caisse Centrale de Réassurance qui bénéficie d'une garantie de l'État n'est pas concernée par cette exigence).

### **SENSIBILITE DU RISQUE DE CREDIT**

---

Le Groupe Matmut projette son SCR de crédit dans le cadre des projections présentées au Chapitre C.1 « Risque de Souscription », sans tenir compte d'évolutions majeures de son programme de réassurance.

Aussi, ce SCR ne fait pas apparaître de variation significative :

- dans les différents scénarios évalués
- ni sur l'horizon de projection.

## C.4 Risque de liquidité

Le besoin de liquidité est également l'une des dimensions prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs de chacune des entités du Groupe. L'approche utilisée et le suivi mis en œuvre sont précisés et détaillés dans les rapports SFCR de chaque entité.

Pour autant, un suivi global de la liquidité du portefeuille Groupe est effectué mensuellement. Plus précisément, le montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à un an est évalué et suivi dans le cadre du pilotage du risque mensuel :

	31-déc-15	31-mars-16	30-juin-16	30-sept-16	31-déc-16
<i>Liquidité &lt; 1 mois</i>	61,4%	59,5%	64,2%	68,7%	64,9%
<i>Liquidité &gt; 1 an</i>	22,9%	23,1%	25,5%	24,6%	25,3%

### BENEFICES ATTENDUS SUR PRIMES FUTURES

---

Pour le Groupe Matmut, les bénéfices attendus inclus dans les primes futures correspondent à la somme des montants calculés pour chacune des entités du Groupe dans la mesure où aucune opération intra Groupe n'est à noter concernant les primes retenues pour ce calcul.

Au 31/12/2016, le montant des bénéfices attendus inclus dans les primes futures s'élève à 91,4 M€.

## C.5 Risque opérationnel

### DÉFINITION

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire,
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires.

### EXPOSITION AUX RISQUES

Au 31/12/2016, 40 cartographies ont été formalisées pour l'ensemble du Groupe suivant cette méthodologie avec un total de 873 risques opérationnels recensés à date.

Le tableau ci-contre présente la ventilation de l'ensemble des risques recensés (en nombre) dans le Groupe au 31/12/16 par entité juridique.

Entité Juridique	Nbre de risques
AMF ASSURANCES	17
INTER MUTUELLE ENTREPRISES	65
MATMUT PROTECTION JURIDIQUE	42
MATMUT SAM	597
MATMUT SANTE PREVOYANCE	99
MATMUT VIE	53
<b>Total (en Nbre de risques)</b>	<b>873</b>

Le nombre important de risques opérationnels identifiés chez Matmut SAM traduit :

- l'importance des activités IARD « cœur de métier » historique du Groupe,
- la centralisation des activités « support » du Groupe au sein de cette entité (principe de délégations intra-groupe).

Par ailleurs, les travaux d'évaluation (criticité brute et niveau de maîtrise des risques) conduits par les différents intervenants permettent de représenter sommairement l'exposition du Groupe au risque opérationnel de la façon suivante :

Ventilation du nombre de risques opérationnels recensés dans les cartographies du Groupe en fonction de leur criticité Brute et de l'efficacité de leur DMR (au 31/12/16)		Evaluation de la criticité brute				Total (en Nbre de risques)
		Faible	Moyenne	Elevée	Très élevée	
Evaluation du niveau de maîtrise du dispositif (DMR)	Efficace confirmé	8	35	39	6	88
	Efficace	77	275	171	16	539
	Modéré	20	104	87	3	214
	Limité	4	22	6	-	32
<b>Total (en Nbre de risques)</b>		109	436	303	25	<b>873</b>

Nota :

Les différents thèmes de couleur de l'arlequin permettent de visualiser la répartition en nombre des risques opérationnels du Groupe en fonction des 4 items de l'échelle de criticité nette (cf.ci-contre).

Surveillance normale
Surveillance renforcée
Vigilance très forte
Vigilance absolue

Cette échelle d'évaluation constitue un indicateur de priorisation sur le périmètre des travaux en cours ou restant à conduire par la suite ainsi que sur leur cadencement éventuel.

## RÉSISTANCE AUX RISQUES

---

Le traitement et le suivi des risques opérationnels mis en œuvre au sein du Groupe Matmut reposent sur :

### La réalisation de tests par les Correspondants Contrôle Interne (CCI)

Pour s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques, les CCI réalisent eux-mêmes des contrôles (dénommés « tests ») et disposent ainsi d'un ensemble de moyens formalisés permettant d'objectiver et de tracer leurs évaluations (descriptif ciblé et personnalisé des vérifications effectuées, liste des preuves collectées, ...).

La détermination des thèmes sur lesquels doivent porter les tests relève d'une part de la Direction de la Maîtrise Des Risques (DMDR) elle-même et d'autre part de la Direction ou de l'entité.

### Collecte et traitement des incidents

Un incident est un événement d'origine interne ou externe qui affecte négativement la réalisation des activités de l'entreprise du fait du dysfonctionnement ou de l'inexistence d'une procédure.

Dans le cadre du dispositif de Contrôle Interne, le CCI est chargé de recenser les incidents observés dans son entité, d'analyser les dysfonctionnements identifiés et de proposer le cas échéant des mesures correctives à mettre en œuvre concernant le processus associé.

Par contre, la résolution unitaire de ces incidents reste du ressort des acteurs opérationnels.

Le suivi des incidents permet ainsi de détecter les Dispositifs de Maîtrise des Risques (DMR) inefficaces ou absents ou d'identifier des risques qui ne l'auraient pas encore été.

### Suivi de la mise en œuvre des plans d'action

La finalisation d'un plan d'actions visant à compléter / renforcer un DMR peut conduire à revaloriser son évaluation.

Tous les travaux relatifs au contrôle permanent sont programmés dans un Plan de Travail Annuel mis en place en concertation entre la Direction ou l'entité et le pôle Contrôle Interne de la DMDR.

Ce suivi concourt ainsi à faire évoluer au fil de l'eau les cartographies qui deviendraient rapidement inopérantes si elles ne faisaient pas l'objet d'une révision régulière.





## **Valorisation à des fins de solvabilité**

Partie D

## D.1 Actifs

ACTIF 31/12/2016	Solvabilité II	
<i>Placements + Immobilier d'exploitation</i>	4 822 298	88%
<i>Prêts et prêts hypothécaires</i>	22 692	0%
<i>Provisions techniques cédées</i>	102 228	2%
<i>Autres actifs</i>	530 555	10%
<b>TOTAUX</b>	<b>5 477 774</b>	<b>100%</b>

### ACTIFS FINANCIERS ET IMMOBILIERS

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers de chaque société du Groupe Matmut, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

#### Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers du Groupe Matmut, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat (OFI AM pour 75% des encours du Groupe Matmut). Chorus est donc également utilisé par OFI AM pour le traitement comptable de l'ensemble de ses mandats gérés. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI Mandat lors de la création et au fil de la vie des titres car ces données sont utilisées ensuite par tous les autres mandats (cohérence entre portefeuilles).

Les données disponibles dans Chorus augmentent de version en version et sont destinées à terme à être exhaustives mais il est encore nécessaire pour l'instant de les compléter par des données issues de logiciels d'information tel que Bloomberg ou Fininfo et/ou de notices juridiques (emprunts privés). Par ailleurs, le Groupe Matmut utilise également Bloomberg afin de récupérer l'ensemble des données nécessaires à tout besoin d'évaluation par utilisation d'un modèle.

Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été créé sous SAS. Il est alimenté mensuellement et automatiquement par des flux de données exhaustifs en provenance de Chorus, de Bloomberg, et également alimenté des données propres à l'immobilier.

#### Méthodologies et hypothèses de valorisation

##### ► Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs fonds propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un événement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2).

Une valorisation S2 est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité) pour les sociétés d'assurance incluses dans le périmètre Groupe.

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

##### ► Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (moyenne des MID de tous les contributeurs ICMA).

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale. Ils sont valorisés en actualisant leurs flux futurs sur la base de la courbe des taux en date d'observation, ajusté du spread de crédit à l'émission de chacun d'eux.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par la société indépendante Pricing Partners (en contrat avec OFI AM) est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

### ► Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local.

Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

### Analyse d'écart entre les évaluations « French Gaap » et « Solvabilité 2 »

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur S2 est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

En m€	Valeur Nette Comptable	Valeur S2	Δ S1 / S2
<b>Investment</b>	3 862	4 405	543
<i>Property (Other than for use)</i>	192	262	69
<i>Participations</i>	131	154	22
<i>Equities</i>	90	158	68
<i>Bonds</i>	2 406	2 635	228
<i>Investment funds</i>	1 020	1 173	153
<i>Derivatives</i>	2	1	-1
<i>Loans &amp; mortgages</i>	21	23	2

## AUTRES ACTIFS

### Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en solvabilité 2.

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

### Analyse d'écart entre les évaluations « French Gaap » et « Solvabilité 2 » (en K€)

<b>ACTIF</b>	<b>Solvabilité II</b>	<b>Solvabilité I</b>	<b>△ S2 - S1</b>	<b>△ %</b>
<i>Autres actifs</i>	<b>530 555</b>	<b>673 865</b>	<b>-143 310</b>	<b>-21,3%</b>
Frais d'acquisition reportés		19 004	-19 004	
Actifs incorporels	6 276	13 018	-6 742	-51,8%
Impôts différés actifs		70 177	-70 177	
Immobilisations corporelles pour usage propre	26 277	73 664	-47 387	-64,3%
Dépôts auprès des cédantes	912	912		
Créances nées d'opérations d'assurance	70 338	70 338		
Créances nées d'opérations de réassurance	20 585	20 585		
Autres créances (hors assurance)	139 456	139 456		
Trésorerie et équivalent trésorerie	266 712	266 712		

## D.2 Provisions techniques

### PROVISIONS TECHNIQUES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Pour le Groupe Matmut, les provisions techniques correspondent au cumul des provisions techniques des différentes entités constituantes du Groupe. Du fait de sa constitution, le Groupe Matmut ne porte pas d'engagements d'assurance autres que ceux des entités faisant partie du Groupe.

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en norme Solvabilité 2, détaillées par ligne d'activité, pour les principales activités, au 31/12/2016 :

Lines of Business (LoB) Y compris acceptations proportionnelles En millions d'€	Provision technique brute				Provision cédée	Provision Technique nette de réassurance
	dont Best Estimate de primes	dont Best Estimate de réserves	dont Marge de risque	TOTAL		
4 RC Automobile	82,9	904,9	51,5	1 039,3	30,4	1 008,9
5 Automobile autre	69,6	52,9	23,4	145,9	0,4	145,6
7 Incendie et autres dommages aux biens	9,1	190,3	19,2	218,6	31,3	187,3
8 RC Générale	6,6	235,7	15,5	257,7	39,6	218,2
30 Assurance avec participation aux bénéfices		999,6	5,0	1 004,6		1 004,6
34 Rentes issues de contrats non vie		227,8	2,5	230,4		230,4
Autres Assurances Non Vie	57,2	199,1	30,8	172,7	0,6	172,1
Autres Assurances Vie & Similaire		25,4	1,7	27,1		27,1
<b>TOTAL - Groupe Matmut</b>	<b>111,0</b>	<b>2 835,7</b>	<b>149,5</b>	<b>3 096,3</b>	<b>102,2</b>	<b>2 994,0</b>

### BASES, MÉTHODES ET PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Les bases, méthodes et hypothèses sont détaillées – pour chaque nature d'activité (IARD – Santé – Vie) dans les rapports SFCR des différentes entités.

Les provisions techniques calculées en norme prudentielle sont le best estimate (primes et sinistres, pour les activités Non Vie) et la marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les best estimate donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs.

En synthèse, les principaux points sont les suivants :

#### Segmentation :

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en norme française qu'en norme prudentielle « S2 ».

### Best Estimate :

Pour les activités « Non Vie » (IARD et Santé), les provisions Best Estimate sont déterminées en distinguant :

- Le best estimate de primes : celui-ci est calculé au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement est envisageable (révision des cotisations, résiliation).
- Best estimate de sinistres : cette provision prend en compte tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Les évaluations sont réalisées selon des méthodologies actuarielles « classiques » pour les Best Estimates (majoritairement, Chain Ladder).

Pour ces deux évaluations, après détermination des différents flux constitutifs de ces provisions (cotisations, prestations, recours, frais...), l'actualisation est effectuée avec la courbe des taux retenue – au 31/12/2016 - fournie par l'EIOPA, sans ajustement.

Pour les activités vie, la provision Best Estimate correspond à la projection de l'ensemble des cash flows futurs (cotisations, prestations, frais ...). Pour les principaux produits (Contrats avec participation aux bénéficiaires), les provisions sont obtenues par une méthode stochastique (moyenne sur l'ensemble des scénarios). L'actualisation est réalisée, pour chaque scénario, sur la base de courbes des déflateurs de chaque scénario.

### Marge de risque

Au niveau du Groupe Matmut, la marge de risque correspond à la somme des marges de risque des différentes entités constituantes du Groupe.

La méthode employée par chaque entité est décrite dans les rapports des différentes entités ; deux méthodes différentes sont actuellement appliquées.

### Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques :

Le niveau d'incertitude dans la valorisation des provisions techniques résulte principalement :

- Pour les activités non vie : des incertitudes sur l'évolution de certaines hypothèses dont plus particulièrement l'inflation et les taux d'intérêts mais également sur les potentielles évolutions de la réglementation et de la jurisprudence ;
- Pour l'activité vie : des incertitudes sur l'évolution des hypothèses sont les lois de rachat et de décès ainsi que sur la probabilité de réalisation de situations issues de scénarios économiques combinant plusieurs facteurs de risque.

### Différences d'évaluation entre la norme prudentielle « Solvabilité 2 » et les comptes sociaux (norme française) :

Lines of Business (LoB) Y compris acceptations proportionnelles En millions d'€		Provisions techniques brutes		
		Norme Solvabilité 2*	Norme française	Ecart
4	RC Automobile	1 039,3	1 165,6	- 126,3
5	Automobile autre	145,9	110,7	35,2
7	Incendie et autres dommages aux biens	218,6	233,6	- 15,0
8	RC Générale	257,7	288,7	- 31,0
30	Assurance avec participation aux bénéficiaires	1 004,6	955,7	48,9
34	Rentes issues de contrats non vie	230,4	273,0	- 42,6
	Autres Assurances Non Vie	172,7	268,3	- 95,6
	Autres Assurances Vie & Similaire	27,1	23,1	3,9
<b>TOTAL - Groupe Matmut</b>		<b>3 096,3</b>	<b>3 318,7</b>	<b>- 222,4</b>

\* Y compris marge de risque

Les principales différences entre les deux évaluations résultent :

*Pour les activités non vie :*

- La réglementation Solvabilité 2 est basée sur une règle de « meilleure estimation alors que la réglementation française prévoit la prise en compte de prudences dans les provisions. De plus, pour les provisions mathématiques des rentes, la réglementation française impose certaines hypothèses de calcul (table de mortalité, taux de revalorisation de la rente, taux d'actualisation fixe sur toute la durée) ;
- Les provisions Solvabilité 2 tiennent compte d'une actualisation des flux futurs, sur la base d'une courbe de taux) qui n'est pas admis dans les provisions en norme française (hormis pour les rentes, avec un taux fixe),

Pour les activités vie : En norme française, le calcul est rétrospectif alors qu'en norme solvabilité 2, le calcul est prospectif.

Par ailleurs, la réglementation Solvabilité 2 inclut une marge de risque.

### **MONTANTS RECOUVRABLES AU TITRE DES CONTRATS DE RÉASSURANCE**

---

Pour le Groupe Matmut, ce poste ne concerne que l'assurance non vie et est déterminé au niveau des entités concernées.

La meilleure estimation des créances de réassurance est réalisée séparément pour les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer. Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul best estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

---

Le Groupe Matmut n'a pas recours aux mesures transitoires prévues par la Directive (ajustement égalisateur, correction pour volatilité, courbe des taux transitoire, déduction transitoire).

## D.3 Autres passifs

### MÉTHODOLOGIES ET HYPOTHÈSES DE VALORISATION

La provision pour égalisation est mise à zéro car sans fondement en Solvabilité 2.

Les emprunts bancaires sont valorisés en tenant compte des flux futurs actualisés.

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

Les impôts différés :

- Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale Solvabilité 1 est comparée à la valeur Solvabilité 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.
- Le cas échéant, l'impôt lié aux déficits reportables et les crédits d'impôts reportables sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan.
- A l'inverse, les reports et sursis d'imposition sont inscrits au passif du bilan en norme prudentielle.
- Le taux d'imposition retenu est de 34.43% (taux de droit commun + contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins values long terme).
- Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre celle établie en norme française et celle établie en norme prudentielle sont nettés au bilan.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

### ANALYSE D'ÉCART ENTRE LES ÉVALUATIONS « FRENCH GAAP » ET « SOLVABILITÉ 2 » (EN K€)

PASSIF 31/12/2016	Solvabilité II	Solvabilité I	Δ S2 - S1	Δ %
<i>Provisions techniques – non-vie</i>	1 834 216	2 069 360	-235 144	-11,4%
<i>Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)</i>	1 262 056	1 252 271	9 784	0,8%
<i>Provisions techniques UC ou indexés</i>		1	-1	
Autres provisions techniques				
Passifs éventuels				
Provisions autres que les provisions techniques	877	877		
Provision pour retraite et autres avantages	49 661	13 817	35 843	259,4%
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	4 813	4 813		
Impôts différés passifs	132 696		132 696	
Produits dérivés				
Dettes envers les établissements de crédit	66 877	65 006	1 871	2,9%
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	2 442	2 442		
Dettes nées d'opérations d'assurance	11 288	11 288		
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 507	1 507		
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	164 052	164 052		
<i>Dettes subordonnées</i>				
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	373	373		
<b>TOTAUX</b>	<b>3 530 857</b>	<b>3 585 808</b>	<b>-54 951</b>	<b>-1,5%</b>

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires, mais mentionnés en annexe.

## **D.4 Méthodes de valorisation alternatives**

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.





## **Gestion du capital**

Partie E

## E.1 Fonds propres

Le Groupe Matmut gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Ce capital limite doit permettre de répondre aux exigences réglementaires (MCR et SCR) et intègre des « coussins » de sécurité (Besoin global de solvabilité défini dans l'ORSA), permettant de couvrir :

- l'incertitude du modèle d'affaires ;
- les risques pouvant être couverts par du capital mais qui ne rentrent pas dans le périmètre de la formule standard ;
- l'engagement de soutien aux filiales et aux partenaires en cas de besoin.

La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau suivant. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence. On peut toutefois souligner que la variation du fonds d'établissement entre 2015 et 2016 s'explique par l'entrée d'Ociane Groupe Matmut dans le périmètre du Groupe Matmut.

(K€)	31/12/2016					31/12/2015				
	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Capital social ou Fonds d'établissement	202 381	202 381				202 000	202 000			
Réserve de réconciliation	1 742 933	1 742 933				1 449 342	1 449 342			
Intérêts minoritaires non disponibles pour le groupe	17 379	17 379				17 281	17 281			
Total des fonds propres de base disponibles à la couverture du SCR	1 927 935	1 927 935				1 634 060	1 634 060			
Total des fonds propres de base disponibles à la couverture du MCR	1 927 935	1 927 935				1 634 060	1 634 060			

Le calcul de la solvabilité du Groupe est effectué sur la base des comptes consolidés (première méthode, dite « méthode par défaut »).

Le passage du bilan norme française au bilan norme prudentielle (avant déduction des intérêts minoritaires non disponibles) s'effectue comme suit :

K€	Passage de Bilan S1 à S2						Ajustements								
	Fonds Propres des comptes individuels	Reclassement de postes vers la RC ou FP non admis sous S2	Evaluation en valeur de marché des placements	Evaluation des provisions techniques en valeur actuelle + marge de risque	Autres ajustements de valeurs et de reconnaissance des actifs et passifs	Réévaluation des dettes subordonnées en juste valeur	Excédent d'Actif sur Passif S2	Autres fonds propres S2 avant ajustement de la RR et autres ajustements	Fonds Propres S2 avant ajustement de la RR et autres ajustements	Dividendes prévus et distribution	Investissements dans les Etablissements de Crédit	Ajustement sur fonds cantonnés	Actions détenues en propre	Autres ajustements et déductions	Fonds Propres S2
<b>Postes de Fonds Propres communs S1-</b>															
Capital social ou Fonds d'établissement	202 381						202 381	202 381							202 381
Primes liées au capital social															
<i>Total</i>	202 381						202 381	202 381							202 381
<b>Postes de Fonds Propres S1 uniquement</b>															
Fonds social complémentaire / Fonds de dotation avec droit de reprise / Fonds de développement															
Ecart de réévaluation sans droit de reprise															
Ecart de réévaluation avec droit de reprise															
Autres réserves	1 317 953	-1 317 953													
Report à nouveau															
Résultat de l'exercice	17 594	-17 594													
<i>Total</i>	1 335 548	-1 335 548													
<b>Postes de Fonds Propres spécifiques S2</b>															
Fonds excédentaires															
Réserve de réconciliation nette d'impôts différés		1 335 548	493 629	225 361	-310 002		1 744 536	1 744 536	1 603						1 742 933
Impôts différés nets actifs															
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur															
<i>Total</i>			493 629	225 361	-310 002		1 744 536	1 744 536	1 603						1 742 933
<b>Total des fonds propres admis hors dettes</b>	1 537 929	-1 335 548					1 946 917	0	1 946 917	1 603					1 945 314
<b>Dettes subordonnées</b>															

Aucun élément de fonds propres de base ne fait l'objet des mesures transitoires prévues à l'article 308 ter, paragraphe 9 et 10, de la directive 2009/138/CE.

Le capital de solvabilité requis pour le Groupe Matmut peut se décomposer de la manière suivante :

K€	SCR Groupe
SCR calculé sur la base des données consolidées (art 335 paragraphe 1 a) b) c) du règlement délégué 2015/35 de la Commission Européenne	996 880
Part proportionnelle du SCR des entreprises visées à l'art 335 paragraphe 1 d)	53 830
<b>Total</b>	<b>1 050 711</b>

Il n'y a pas d'effet de diversification important au niveau du Groupe.

Le SCR du Groupe Matmut respecte le montant minimum prévu à l'article 230, paragraphe 2, deuxième alinéa, points a) et b) de la Directive 2009/138/CE :

M€	
Entreprises visées à l'article 335 §1.a), b) et c) du Règlement Délégué 2015/35/CE	
Matmut	235,15
Matmut Vie	27,53
AMF Assurances	19,91
Ociane	18,68
Inter Mutuelles Entreprises	8,73
Matmut Protection Juridique	5,87
Matmut Mutualité	5,21
Entreprises visées à l'article 335 § 1.d)	
Inter Mutuelles Assistance	3,70
MutRé	9,10
<b>TOTAL</b>	<b>333,89</b>

## E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

### INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LE CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Pour l'évaluation de sa solvabilité, le Groupe Matmut utilise la formule standard dans la mesure où les risques liés à l'activité des différentes entités sont ceux pris en compte dans le périmètre et l'approche modulaire de cette formule (risques assurantiels et financiers). De plus, la forte homogénéité de la gestion et de la gouvernance du Groupe impliquent que la formule standard paraît adéquate pour capter le profil de risque et mesurer la solvabilité du Groupe.

La commercialisation des contrats d'assurance annuels avec tacite reconduction est également cohérente avec le calcul du SCR sur l'horizon d'un an.

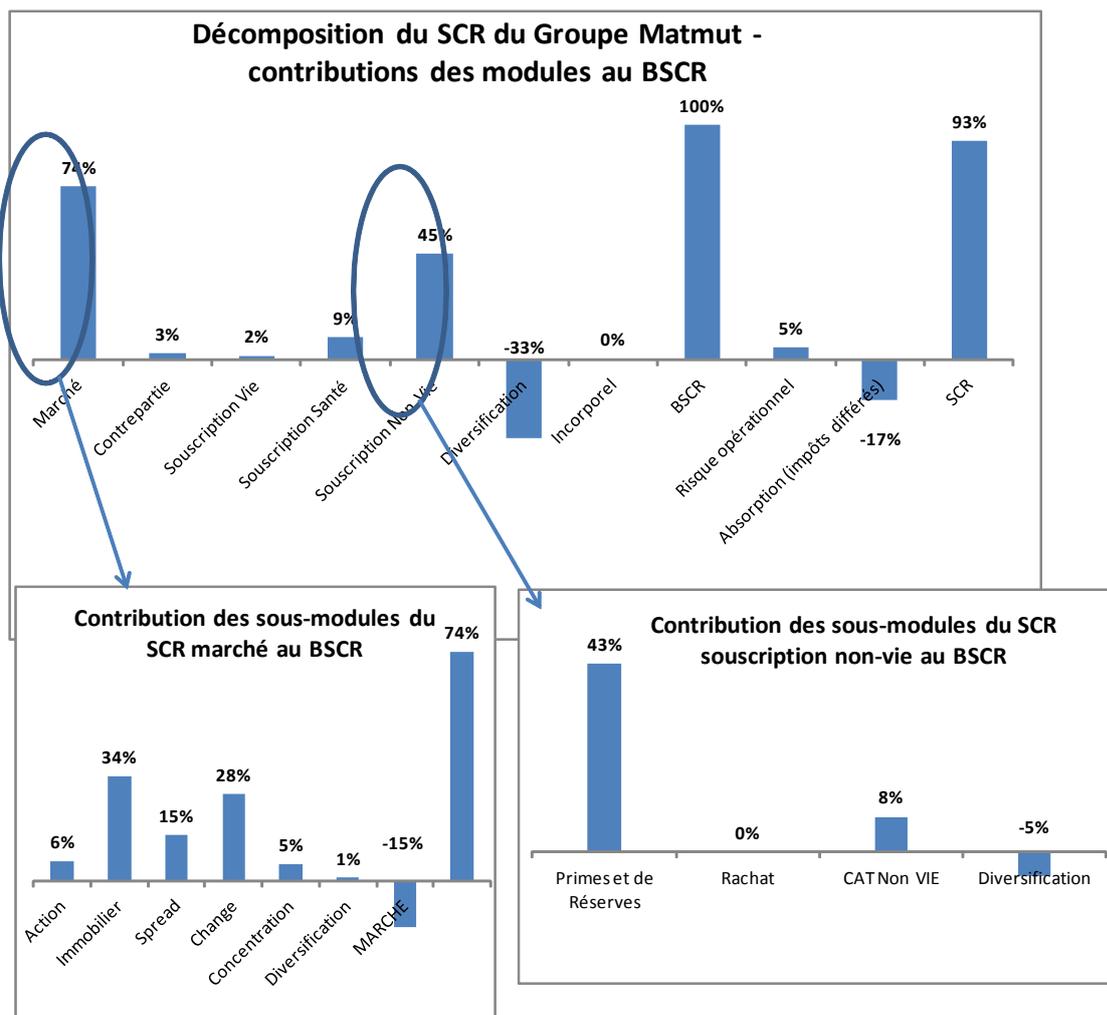
Enfin, les travaux de comparaison des calibrations des principaux paramètres de la formule standard avec les propres paramètres du Groupe Matmut montrent que celles-ci sont soit conformes soit prudentes au regard de son profil de risque.

Le tableau ci-dessous indique le capital de solvabilité requis (SCR), par module de risque, au 31/12/2016 ainsi que le minimum de capital requis (MCR).

Le calcul du SCR est réalisé à partir de la formule standard, selon les paramètres prévus par la réglementation Solvabilité 2. Le Groupe Matmut n'utilise pas de paramètres spécifiques ; les simplifications utilisées sont uniquement effectuées sur la base des recommandations stipulées par la réglementation.

<i>Les montants sont en M€</i>	<b>SCR</b>
Risque de Marché	832,1
Risque de contrepartie	30,2
Risque Vie	19,8
Risque Santé	107,1
Risque Non Vie	511,3
Diversification	- 376,6
SCR Incorporels	5,0
<b>BSCR</b>	<b>1 128,9</b>
SCR Opérationnel	61,0
SCR NCP	53,8
Ajustements Impôts Différés et Provisions techniques	- 193,1
<b>SCR</b>	<b>1 050,7</b>
MCR	333,9

Le Groupe Matmut affiche un SCR de 1 051 M€, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non vie (les graphiques ci-dessous rapportent la contribution au BSCR de chaque module puis des sous-modules des SCR marché et souscription non vie).



*Risque de marché :*

Ce risque est le plus important pour le Groupe Matmut. A l'intérieur de ce risque, le portefeuille actions porte le poids le plus significatif du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

*Risque de souscription non vie :*

Le poids de ce risque est également significatif dans le SCR global avec notamment le risque de primes et réserves. Dans les provisions, la part significative est due aux provisions de sinistres dont notamment celles du risque Automobile – en lien direct avec l'activité du Groupe Matmut.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la Directive (2,2 M€) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même Directive.

Le Groupe Matmut couvre parfaitement son SCR ; son ratio de solvabilité s'établit au 31/12/2016 à 183,5 %.

### **E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

Ce paragraphe est sans objet pour le Groupe Matmut qui n'utilise pas de modèle interne.

#### **E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

Ce paragraphe est sans objet pour le Groupe Matmut qui n'utilise pas de modèle interne.

## **E.5 Non respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques du Groupe Matmut sur l'horizon du plan stratégique, y compris dans un contexte de chocs, couvrent les exigences réglementaires de capitaux.

Les fonds propres répondent également aux critères qualité imposés par la réglementation.

## QRT

### Annexes

<b>Bilan Prudentiel (S.02.01.02) .....</b>	<b>95</b>
<b>Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (S.05.01.02) .....</b>	<b>97</b>
<b>Capital de Solvabilité requis – Formule Standard (S.25.01.21) .....</b>	<b>99</b>
<b>Fonds propres (S.23.01.22).....</b>	<b>100</b>
<b>Entreprises dans le périmètre du groupe .....</b>	<b>104</b>

## Bilan Prudentiel (S.02.01.02)

### S.02.01.02 - BS-C1Q - Balance sheet - assets (quarterly)

HLD MATMUT GROUPE

31 décembre 2016

	Solvency II value
Goodwill	0,00
Deferred acquisition costs	0,00
Intangible assets	6 275 938,43
Deferred tax assets	0,00
Pension benefit surplus	
Property, plant & equipment held for own use	396 847 035,74
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	4 451 727 678,14
<i>Property (other than for own use)</i>	261 547 781,48
<i>Holdings in related undertakings, including participations</i>	153 689 752,01
<i>Equities</i>	158 268 239,04
<i>Equities - listed</i>	
<i>Equities - unlisted</i>	158 268 239,04
<i>Bonds</i>	2 634 715 918,61
<i>Government bonds</i>	251 756 210,37
<i>Corporate bonds</i>	1 845 179 198,22
<i>Structured notes</i>	537 780 510,02
<i>Collateralised securities</i>	
<i>Collective investments undertakings</i>	1 173 132 421,01
<i>Derivatives</i>	675 000,00
<i>Deposits other than cash equivalents</i>	68 508 937,22
<i>Other investments</i>	1 189 628,77
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	1 014,99
Loans and mortgages	22 692 457,38
<i>Loans on policies</i>	952 767,23
<i>Loans and mortgages to individuals</i>	
<i>Other loans and mortgages</i>	21 739 690,15
Reinsurance recoverables from:	102 227 974,20
<i>Non-life and health similar to non-life</i>	102 227 974,20
<i>Non-life excluding health</i>	101 671 808,44
<i>Health similar to non-life</i>	556 165,76
<i>Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked</i>	
<i>Health similar to life</i>	
<i>Life excluding health and index-linked and unit-linked</i>	
<i>Life index-linked and unit-linked</i>	
Deposits to cedants	911 507,75
Insurance and intermediaries receivables	70 337 817,00
Reinsurance receivables	20 584 707,00
Receivables (trade, not insurance)	139 455 731,00
Own shares (held directly)	
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	
Cash and cash equivalents	266 711 916,00
Any other assets, not elsewhere shown	
<b>Total assets</b>	<b>5 477 773 777,63</b>

Devise : EUR

## HLD MATMUT GROUPE

31 décembre 2016

	Solvency II value
Technical provisions - non-life	1 834 215 531,91
Technical provisions - non-life (excluding health)	1 741 691 231,23
<i>TP calculated as a whole</i>	0,00
<i>Best Estimate</i>	1 619 933 606,33
<i>Risk margin</i>	121 757 624,90
Technical provisions - health (similar to non-life)	92 524 300,68
<i>TP calculated as a whole</i>	0,00
<i>Best Estimate</i>	73 982 278,79
<i>Risk margin</i>	18 542 021,89
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	1 262 055 566,90
Technical provisions - health (similar to life)	1 000 772,78
<i>TP calculated as a whole</i>	0,00
<i>Best Estimate</i>	661 105,46
<i>Risk margin</i>	339 667,32
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	1 261 054 794,12
<i>TP calculated as a whole</i>	0,00
<i>Best Estimate</i>	1 252 199 727,03
<i>Risk margin</i>	8 855 067,09
Technical provisions - index-linked and unit-linked	0,00
<i>TP calculated as a whole</i>	0,00
<i>Best Estimate</i>	
<i>Risk margin</i>	
Other technical provisions	
Contingent liabilities	
Provisions other than technical provisions	876 818,00
Pension benefit obligations	49 660 851,97
Deposits from reinsurers	4 813 380,00
Deferred tax liabilities	132 696 303,53
Derivatives	
Debts owed to credit institutions	66 876 999,00
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	2 441 927,00
Insurance & intermediaries payables	11 287 563,00
Reinsurance payables	1 507 222,00
Payables (trade, not insurance)	164 051 588,00
Subordinated liabilities	
<i>Subordinated liabilities not in basic own funds</i>	
<i>Subordinated liabilities in basic own funds</i>	
Any other liabilities, not elsewhere shown	373 260,00
<b>Total liabilities</b>	<b>3 530 857 011,31</b>
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>1 946 916 766,32</b>

Devises : EUR

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (S.05.01.02)

S.05.01.02 - Cover-A1Q (NL) - premiums, claims and expenses (quarterly - non life)

HLD MATMUT GROUPE

31 décembre 2016

	Line of business for non-life obligations												Line of business for accepted non-proportional reinsurance				Total
	Medical expenses	Income protection	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation and transport	Property	
<b>Premiums written</b>																	
Gross - direct business	314 614 423,56	169 098 683,69		314 442 419,02	508 036 337,69		370 654 837,60	85 739 483,09		70 206 505,59	84 258 369,15						1 917 255 079,39
Gross - proportional reinsurance accepted		1 152 454,48					312 604,32										1 455 058,80
Gross - non-proportional reinsurance accepted																	
Reinsurer's share	3 646 191,22	581 863,58		3 276 929,39	8 602 450,58		43 866 252,40	1 189 323,87		70 206 505,59	84 258 369,15						61 163 011,04
Net	310 968 232,34	169 680 274,59		311 165 489,63	499 433 887,11		327 301 189,52	84 550 159,22									1 857 507 127,15
<b>Premiums earned</b>																	
Gross - direct business	300 313 291,96	169 775 705,63		317 099 076,26	511 709 136,69		371 793 519,97	86 448 723,76		70 506 824,33	83 897 768,34						1 911 544 048,94
Gross - proportional reinsurance accepted		1 152 454,48					312 604,32										1 455 058,80
Gross - non-proportional reinsurance accepted																	
Reinsurer's share	3 646 191,22	581 863,58		3 276 929,39	8 602 450,58		43 866 252,40	1 189 323,87		70 506 824,33	83 897 768,34						61 163 011,04
Net	296 667 100,74	170 346 296,53		313 822 146,87	503 106 686,11		328 239 871,89	85 259 399,89									1 851 846 096,70
<b>Claims incurred</b>																	
Gross - direct business	231 699 193,25	38 611 575,29		354 795 836,87	391 959 532,93		205 592 111,55	22 648 225,55		41 199 467,28	43 287 995,93						1 329 993 938,65
Gross - proportional reinsurance accepted		236 738,78		-137 607,28	94 433,55		-2 796,01	14 154,61									204 923,65
Gross - non-proportional reinsurance accepted																	
Reinsurer's share	3 147 022,87	-2 263,40		5 897 072,31	709 820,66		17 830 733,37	-3 418 556,14		41 199 467,28	43 287 995,93						-199 777,53
Net	228 552 170,38	38 850 877,47		348 761 187,28	391 344 145,82		187 758 582,17	26 260 936,30									23 844 062,64
<b>Changes in other technical provisions</b>																	
Gross - direct business	83 733,30	7 232,52		36 199 405,37	-642 449,31		-1 349 902,91	-8 636 607,29		554 934,94	5 548,55						26 251 895,17
Gross - proportional reinsurance accepted																	
Gross - non-proportional reinsurance accepted																	
Reinsurer's share	83 733,30	7 232,52		36 199 405,37	-642 449,31		-1 349 902,91	-8 636 607,29		554 934,94	5 548,55						26 251 895,17
Net	83 733,30	7 232,52		36 199 405,37	-642 449,31		-1 349 902,91	-8 636 607,29									26 251 895,17
<b>Expenses incurred</b>	59 389 327,63	52 845 695,83	0,00	108 976 193,15	191 328 417,11	0,00	142 630 734,24	30 927 947,48	0,00	43 240 264,78	35 753 605,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	663 887 967,15
<b>Other expenses</b>																	310 334,13
<b>Total expenses</b>																	664 197 901,28

Devises : EUR

S.05.01.02 - Cover-A1Q (L) - premiums, claims and expenses (quarterly - life)

HLD MATMUT GROUPE

31 décembre 2016

	Life insurance obligations					Life reinsurance obligations		Total	
	Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life contracts (health SLT)	Annuities stemming from non-life contracts (life other than health SLT)	Health reinsurance		Life insurance
<b>Premiums written</b>									
Gross		82 966 812,81		6 897 732,03				1 601 323,00	91 465 867,84
Reinsurer's share		18 092,71		15 809,21					33 901,92
Net		82 948 720,10		6 881 922,82				1 601 323,00	91 431 965,92
<b>Premiums earned</b>									
Gross		82 966 812,81		6 897 732,03				1 601 323,00	91 465 867,84
Reinsurer's share		18 092,71		15 809,21					33 901,92
Net		82 948 720,10		6 881 922,82				1 601 323,00	91 431 965,92
<b>Claims incurred</b>									
Gross	35 908,42	43 465 360,94		2 389 599,98				1 515 532,96	47 406 402,30
Reinsurer's share									
Net	35 908,42	43 465 360,94		2 389 599,98				1 515 532,96	47 406 402,30
<b>Changes in other technical provisions</b>									
Gross		65 696 405,52	64,19	155 464,72				494 524,73	66 346 459,16
Reinsurer's share									
Net		65 696 405,52	64,19	155 464,72				494 524,73	66 346 459,16
<b>Expenses incurred</b>	<b>0,00</b>	<b>4 015 672,03</b>	<b>9,31</b>	<b>3 534 032,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 891,13</b>	<b>7 594 605,27</b>
<b>Other expenses</b>									
<b>Total expenses</b>									<b>7 594 605,27</b>

Devise : EUR

Capital de Solvabilité requis – Formule Standard (S.25.01.21)

S.25.01.22 - Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula (SCR-B2AD)

HLD MATMUT GROUPE

31 décembre 2016

	Gross solvency	USP	Simplifications
Market risk	832 064 453,22		None
Counterparty default risk	30 222 643,27		
Life underwriting risk	19 795 010,52	None	None
Health underwriting risk	107 101 819,11	None	None
Non-life underwriting risk	511 344 461,94	None	None
Diversification	-376 644 584,72		
Intangible asset risk	5 020 750,74		
Basic Solvency Capital Requirement	1 128 904 554,10		
Calculation of Solvency Capital Requirement			
Operational risk	61 040 375,49		
Loss-absorbing capacity of technical provisions	-75 796 602,99		
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	-117 267 920,15		
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	0,00		
Solvency capital requirement excluding capital add-on	996 880 406,45		
Capital add-on already set	0,00		
Solvency capital requirement	1 050 710 666,45		
Other information on SCR			
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	0,00		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	0,00		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	0,00		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	0,00		
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	0,00		
Minimum consolidated group solvency capital requirement	333 893 172,00		
Information on other entities			
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements)	0,00		
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Credit institutions, investment firms and financial institutions, alternative investment funds managers, UCITS management companies	0,00		
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Institutions for occupational retirement provisions	0,00		
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Capital requirement for non-regulated entities carrying out financial activities	0,00		
Capital requirement for non-controlled participation requirements	53 830 260,00		
Capital requirement for residual undertakings	0,00		
Overall SCR			
SCR for undertakings included via D and A	0,00		
Solvency capital requirement	1 050 710 666,45		

Devise : EUR

Fonds propres (S.23.01.22)

S.23.01.22 - OF-B1 (01) Basic own funds

HLD MATMUT GROUPE

31 décembre 2016

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Ordinary share capital (gross of own shares)	0,00	0,00		0,00	
Non-available called but not paid in ordinary share capital at group level					
Share premium account related to ordinary share capital	0,00	0,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual-type undertakings	202 381 100,00	202 381 100,00		0,00	
Subordinated mutual member accounts	0,00		0,00	0,00	0,00
Non-available subordinated mutual member accounts at group level					
Surplus funds	0,00	0,00			
Non-available surplus funds at group level	0,00	0,00			
Preference shares	0,00		0,00	0,00	0,00
Non-available preference shares at group level					
Share premium account related to preference shares	0,00		0,00	0,00	0,00
Non-available share premium account related to preference shares at group level					
Reconciliation reserve	1 742 933 151,32	1 742 933 151,32			
Subordinated liabilities	0,00		0,00	0,00	0,00
Non-available subordinated liabilities at group level					
An amount equal to the value of net deferred tax assets	0,00				0,00
The amount equal to the value of net deferred tax assets not available at the group level	0,00				0,00
Other items approved by supervisory authority as basic own funds not specified above	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Non available own funds related to other own funds items approved by supervisory authority					
Minority interests (if not reported as part of a specific own fund item)					
Non-available minority interests at group level	17 378 935,56	17 378 935,56			

Devise : EUR

S.23.01.22 - OF-B1 (02) Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve

HLD MATMUT GROUPE

31 décembre 2016

	Total
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	0,00

Devise : EUR

S.23.01.22 - OF-B1 (03) Deductions not included in the reconciliation reserve

HLD MATMUT GROUPE

31 décembre 2016

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Deductions for participations in other financial undertakings, including non-regulated undertakings carrying out financial activities whereof deducted according to art 228 of the directive 2009/138/EC					
Deductions for participations where there is non-availability of information (article 229)					
Deduction for participations included by using D and A when a combination of methods is used					
Total of non-available own fund items	17 378 935,56	17 378 935,56			0,00
Total deductions	17 378 935,56	17 378 935,56			0,00

Devise : EUR

S.23.01.22 - OF-B1 (04) Own funds

HLD MATMUT GROUPE

31 décembre 2016

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Total basic own funds after deductions	1 927 935 315,76	1 927 935 315,76	0,00	0,00	0,00

Devise : EUR

S.23.01.22 - OF-B1 (05) Ancillary own funds

HLD MATMUT GROUPE

31 décembre 2016

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC					
Non available ancillary own funds at group level					
Other ancillary own funds					
Total ancillary own funds					

Devise : EUR

S.23.01.22 - OF-B1 (06) Own funds of other financial sectors

HLD MATMUT GROUPE

31 décembre 2016

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Credit Institutions, investment firms, financial institutions, alternative investment fund manager, financial institutions					
Institutions for occupational retirement provision					
Non regulated entities carrying out financial activities					
Total own funds of other financial sectors					

Devise : EUR

S.23.01.22 - OF-B1 (07) Own funds when using the D and A, exclusively or in combination of method 1

HLD MATMUT GROUPE

31 décembre 2016

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Own funds aggregated when using the D and A and combination of method					
Own funds aggregated when using the D and A and a combination of method net of IGT					

Devise : EUR

S.23.01.22 - OF-B1 (08) Total available own funds to meet the SCR

HLD MATMUT GROUPE

31 décembre 2016

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Total available own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D and A)	1 927 935 315,76	1 927 935 315,76	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR	1 927 935 315,76	1 927 935 315,76	0,00	0,00	

Devise : EUR

S.23.01.22 - OF-B1 (09) Total eligible own funds to meet the SCR

HLD MATMUT GROUPE

31 décembre 2016

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Total eligible own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D and A)	1 927 935 315,76	1 927 935 315,76	0,00	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	1 927 935 315,76	1 927 935 315,76	0,00	0,00	
Minimum consolidated group SCR (Article 230)	333 893 172,00				
Ratio of Eligible own funds to Minimum Consolidated Group SCR	5,77				
Total eligible own funds to meet the group SCR (including own funds from other financial sector and from the undertakings included via D and A)	1 927 935 315,76	1 927 935 315,76	0,00	0,00	0,00
Group SCR	1 050 710 666,45				
Ratio of eligible own funds to group SCR (including other financial sectors and the undertakings included via D and A)	1,83				
<b>Reconciliation reserve</b>					
Excess of assets over liabilities	1 946 916 766,32				
Own shares (held directly and indirectly)					
Foreseeable dividends, distributions and charges	1 602 515,00				
Other basic own fund items	202 381 100,00				
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	0,00				
Other non available own funds					
<b>Reconciliation reserve</b>	1 742 933 151,32				
<b>Expected profits</b>					
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business					
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	91 363 465,14				
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	91 363 465,14				

Devise : EUR

Entreprises dans le périmètre du groupe (S.32.01.22)

S.32.01.22 - Undertakings in the scope of the group

HLD MATMUT GROUPE

31 décembre 2016

Country	Identification code of the undertaking	Type of code of the ID of the undertaking	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/ non mutual)	Supervisory Authority
FRANCE	82137699300019	SC	MPE	99 - Other	société de droit commun	2 - Non-mutual	
FRANCE	969500389E3GEX8JDE26	LEI	INTER MUTUELLE ASSISTANCE	5 - Insurance holding company as defined in Article 212(1) (f) of Directive 2009/138/EC	Société anonyme	2 - Non-mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution
FRANCE	96950071F53BQ7SBP046	LEI	INTER MUTUELLES SOLUTIONS	99 - Other	Société anonyme	2 - Non-mutual	
FRANCE	53290588200017	SC	SCI LANCEREAUX	99 - Other	FR - société de droit commun	2 - Non-mutual	
FRANCE	43404401200012	SC	MATMUT DEVELOPPEMENT	99 - Other	Société anonyme	2 - Non-mutual	
FRANCE	49920325500017	SC	MATMUT IMMOBILIER	99 - Other	Société anonyme	2 - Non-mutual	
FRANCE	50042562400011	SC	MATMUT LOCATION VEHICULES	99 - Other	Société anonyme	2 - Non-mutual	
FRANCE	52983657900019	SC	MATMUT MUTUALITE LIVRE 3	99 - Other	FR -mutuelle régie par le code de la mutualité	1 - Mutual	
FRANCE	969500A3MKUUPM2XVQ65	LEI	MUTRE	4 - Composite undertaking	Société anonyme	2 - Non-mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution
FRANCE	41256305800020	SC	OFI HOLDING	99 - Other	Société anonyme	2 - Non-mutual	
FRANCE	969500TGV20DWSIW1W82	LEI	MATMUT	2 - Non life insurance undertaking	Société d'assurance mutuelle	1 - Mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution
FRANCE	969500OW3012GCVMW258	LEI	MATMUT PROTECTION JURIDIQUE	2 - Non life insurance undertaking	Société anonyme	2 - Non-mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution
FRANCE	969500VW2GY87F3FM178	LEI	MATMUT MUTUALITE	2 - Non life insurance undertaking	FR -mutuelle régie par le code de la mutualité	1 - Mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution
FRANCE	969500DVROWSFZJQFW75	LEI	MATMUT VIE	1 - Life insurance undertaking	Société anonyme	2 - Non-mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution
FRANCE	969500G5UUIOBSVW2M68	LEI	AMF ASSURANCES	2 - Non life insurance undertaking	Société anonyme	2 - Non-mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution
FRANCE	969500W0AJLW5FGSIB15	LEI	INTER MUTUELLES ENTREPRISES	2 - Non life insurance undertaking	Société anonyme	2 - Non-mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution
FRANCE	9695008HVKUQLCSNF172	LEI	OCIANE	4 - Composite undertaking	FR -mutuelle régie par le code de la mutualité	1 - Mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution

Criteria of influence						Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation
% capital share	% used for the establishment of accounting consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	Yes/No	Date of decision if art. 214 is applied	Method used and under method 1, treatment of the undertaking
100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant	100,00%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
28,27%	28,27%	28,27%		2 - Significant	28,27%	1 - Included in the scope		3 - Method 1: Adjusted equity method
60,00%	100,00%	60,00%		1 - Dominant	100,00%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
99,66%	100,00%	99,66%		1 - Dominant	100,00%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant	100,00%	1 - Included in the scope		3 - Method 1: Adjusted equity method
100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant	100,00%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant	100,00%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant	100,00%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
33,33%	33,33%	33,33%		2 - Significant	33,33%	1 - Included in the scope		3 - Method 1: Adjusted equity method
25,76%	25,76%	25,76%		2 - Significant	25,76%	1 - Included in the scope		3 - Method 1: Adjusted equity method
100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant	100,00%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
96,50%	100,00%	96,50%		1 - Dominant	100,00%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant	100,00%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
98,32%	100,00%	98,32%		1 - Dominant	100,00%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
95,10%	100,00%	95,10%		1 - Dominant	100,00%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
60,00%	100,00%	60,00%		1 - Dominant	100,00%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant	100,00%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation

Devise : EUR